

ROYAUME DU MAROC

FONDS
D'EQUIPEMENT
COMMUNAL
صندوق التجهيز
الجماعي

F
E
C

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2019

RAPPORT DE GESTION | 2019

ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BAM	Bank Al-Maghrib
CA	Conseil d'Administration
CAC	Commissaires aux comptes
CAR	Comité d'audit et des risques
CEB	Charges d'exploitation bancaire
CES	Créances en souffrance
CGE	Charges générales d'exploitation
CT	Collectivités Territoriales
DFIs	Development Finance Institutions (Institutions financières de développement)
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
ECI	Etablissements de Coopération Intercommunale
ENB	Engagements hors bilan
FVC	Fonds Vert pour le Climat
LDC	Lignes de crédit
MCJS	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
MDH	Millions de dirhams
MEFRA	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MI	Ministère de l'Intérieur
MMDH	Milliards de dirhams
PDGC	Programme de Développement du Grand Casablanca
PDR	Plans de Développement Régionaux
PEB	Produits d'exploitation bancaire
PNB	Produit net bancaire
PRDTS	Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales
PRG	Provisions pour risques généraux
SGES	Système de gestion environnementale et sociale

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS	2
------------------------	----------

CHIFFRES CLÉS	3
----------------------	----------

ACTIVITÉ DE PRÊTS AU 31 DÉCEMBRE 2019	4
--	----------

1. Décaissements de prêts
2. Attributions et engagements de prêts
3. Situation des engagements hors bilan (EHB)

FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019	8
--	----------

1. Evolution des ressources
2. Evolution des emplois

RÉSULTATS ET INDICATEURS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019	12
--	-----------

1. Indicateurs d'exploitation
2. Bilan
3. Ratios réglementaires
4. Indicateurs de rentabilité
5. Événement post-clôture : Impact de la pandémie liée au Covid-19 au titre de l'exercice 2020
6. Communication financière au 31 décembre 2019

FAITS MARQUANTS

Le FEC a poursuivi au cours de l'année 2019 la mise en œuvre de projets structurants qui couvrent plusieurs aspects intrinsèquement liés à l'évolution attendue de la Banque.

Il s'agit en l'occurrence de la finalisation du projet de plan de développement stratégique, des initiatives prises pour la diversification et la pérennisation des sources de financement, du lancement du projet de mise en place d'une stratégie de transformation digitale ainsi que de la mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES).

Plan de développement stratégique de la Banque

Dans le cadre de la réflexion autour d'une vision stratégique de développement de l'Institution, le FEC a finalisé son projet de plan de développement stratégique qui devrait lui permettre de pérenniser la ressource et de formuler une offre de valeur adaptée aux différents segments de sa clientèle. Ce plan devrait également permettre à la Banque de pouvoir accompagner l'évolution de son environnement institutionnel et financier.

Diversification et pérennisation des sources de financement

Bailleurs de fonds internationaux

Le FEC a entrepris au cours des dernières années une stratégie de financement ouverte sur l'international notamment auprès des DFIs, avec comme double objectif de baisser le coût de sa ressource et de diversifier ses sources de financement.

Ainsi, outre le partenariat noué en 2018 avec l'Agence Française de Développement (AFD), le FEC a intensifié au cours de l'année 2019 les échanges avec d'autres bailleurs de fonds étrangers, notamment la Banque Africaine de Développement (BAD) et une institution de coopération asiatique pour étudier de nouvelles opportunités de partenariats stratégiques de financement dans un contexte favorable en termes de conditions financières.

Ainsi, le Conseil d'Administration de la BAD, tenu le 28 novembre 2019, a approuvé une ligne de crédit de 100 millions d'euros en faveur du FEC, afin de financer les projets d'investissement et d'équipements des Collectivités Territoriales au Maroc.

Programme d'emprunts obligataires

En juillet 2019, le FEC a procédé à l'émission de la 3^{ème} et dernière émission obligataire dans le cadre du programme de 6 MMDH, laquelle a été sursouscrite plus de 16 fois et a permis de lever 2 MMDH sur une maturité de 15 ans.

Ce programme, qui s'est clôturé avec succès, a également permis au FEC, grâce à une présence régulière sur le marché obligataire, de se financer dans des conditions optimales et de diversifier ses sources de financement à long terme.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, tenu le 29 mai 2019, a autorisé le FEC à procéder à l'émission de nouveaux emprunts obligataires pour un montant global plafonné à 9 MMDH, avec la possibilité d'affecter un maximum 2 MMDH à des émissions obligataires subordonnées, par appel public à l'épargne ou par placement privé.

Accréditation du FEC auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC)

Dans le cadre de sa volonté de diversification de ses ressources et afin de s'aligner sur les politiques publiques en matière de climat, le FEC a entamé, en mai 2019, le processus d'accréditation auprès du FVC en tant qu'Entité de mise en œuvre pour un accès direct aux fonds du FVC, et ce, afin de canaliser des financements compétitifs en faveur des Collectivités Territoriales leur permettant ainsi de réaliser leurs projets et programmes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. A ce jour, la demande est en instance d'instruction.

Lancement du projet de mise en place d'une stratégie de transformation digitale

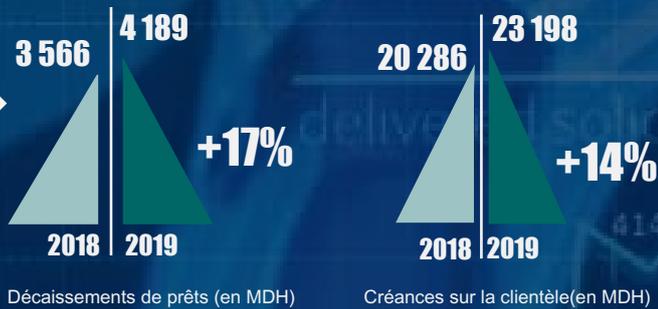
Une mission d'étude portant sur la définition de la stratégie de transformation digitale du FEC, sur un horizon à moyen terme a été lancée fin 2019. Cette mission devrait permettre au FEC de disposer d'une stratégie de transformation digitale, notamment à travers la digitalisation des processus internes et externes afin de garantir un gain en productivité et en efficacité opérationnelle.

Mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES)

Le FEC a entamé les démarches afin de mettre en place un SGES adapté à ses activités en vue d'intégrer, notamment l'évaluation des risques environnementaux et sociaux dans son dispositif global de gestion des crédits et des risques.

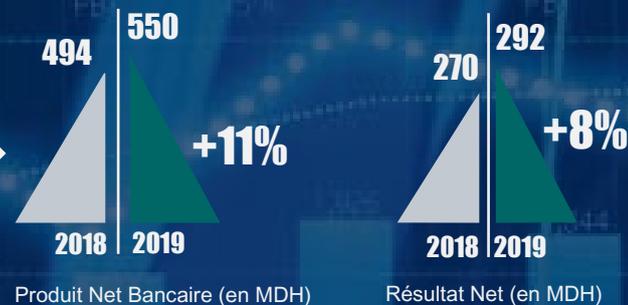
La conception et l'élaboration des principales composantes du SGES sont en cours, et ce, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux.

Indicateurs d'activité



L'année 2019 a été marquée par une évolution favorable de l'activité. Ainsi, les décaissements réalisés au titre de cet exercice ont, pour la première fois, franchi le niveau de 4 MMDH, pour s'établir à 4 189 MDH, en progression de 17% par rapport à l'exercice 2018. Cette évolution, qui reflète l'intensité des programmes et projets territoriaux, a porté l'encours des créances sur la clientèle à 23 198 MDH à fin 2019, en progression de 2 912 MDH, soit 14% par rapport à 2018

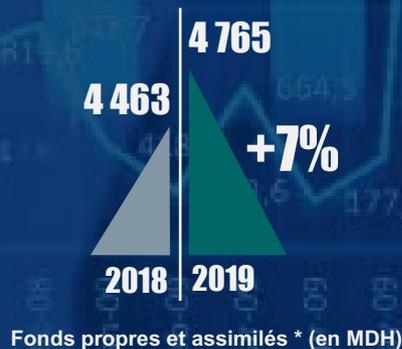
Indicateurs de résultat



Le PNB a enregistré une augmentation de 11% en 2019 par rapport à 2018, pour atteindre 550 MDH, résultant de l'effet conjugué de l'évolution des décaissements, de la qualité du portefeuille des prêts et de l'optimisation du coût des ressources mobilisées.

Un résultat net en progression de 8% reflétant l'évolution positive du PNB, l'amélioration du coût du risque ainsi que la poursuite de la maîtrise des CGE

Indicateurs de Bilan



Poursuite du renforcement de l'assise financière de la Banque, améliorant ainsi sa solvabilité afin d'accompagner les besoins croissants des Collectivités Territoriales

(*) Y compris un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 1 milliard de MAD

Indicateurs de risque



Un niveau du taux des CES quasi-nul grâce à la poursuite de la maîtrise du risque de contrepartie

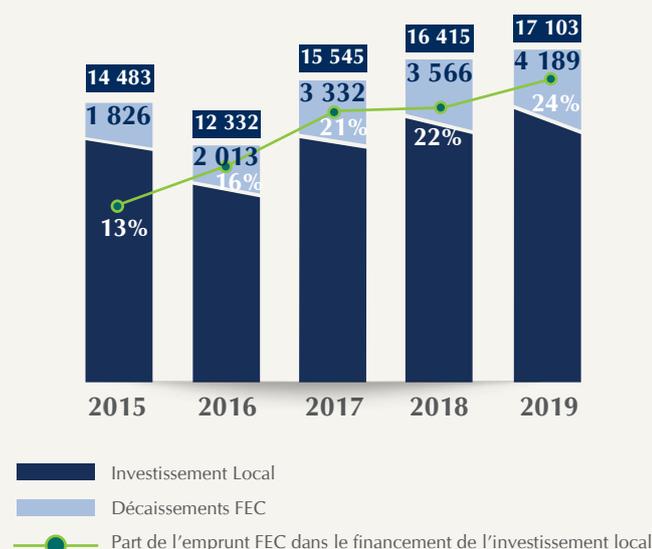
Taux des créances en souffrance

ACTIVITE DE PRÊTS AU 31 DÉCEMBRE 2019

1. Décaissements de prêts

L'année 2019 a été marquée par une évolution favorable de l'activité. Ainsi, les décaissements de prêts réalisés au titre de cet exercice ont, pour la première fois, franchi le niveau de 4 MMDH, pour s'établir à 4 189 MDH, soit une progression de 17% par rapport à 2018.

Evolution de la part de l'emprunt FEC dans le financement de l'investissement local (en MDH)



L'évolution des décaissements de prêts au cours des dernières années confirme le changement d'échelle opéré au niveau des financements de la Banque au profit du secteur public local, dès lors qu'ils ont plus que doublé de volume entre 2015 et 2019.

Ainsi, ces décaissements de prêts ont contribué au financement de près du quart des dépenses d'investissement des Collectivités Territoriales, qui se sont établis à plus de 17 MMDH à fin 2019.

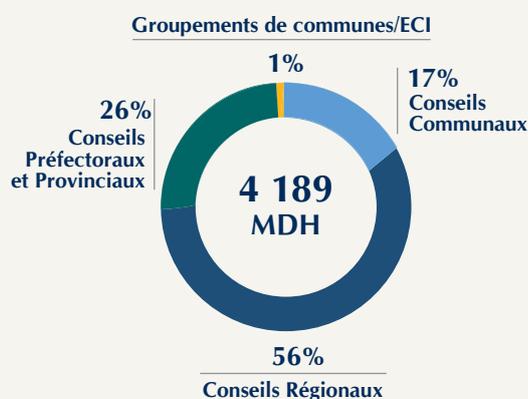
Poursuite de l'intensification des financements de la Banque au profit des Collectivités Territoriales, lesquels représentent près du quart de leurs dépenses d'investissement à fin 2019

Ces décaissements de prêts concernent le financement de 167 projets au profit de différentes catégories de Collectivités Territoriales et couvrant différents secteurs d'infrastructures et de superstructures.

Répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur

La répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur en 2019 se présente comme suit :

Collectivités Territoriales	2017		2018		2019	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Conseils Communaux	616	18%	892	25%	713	17%
Conseils Préfectoraux et Provinciaux	1 449	44%	1 416	40%	1 112	26%
Conseils Régionaux	1 231	37%	1 187	33%	2 327	56%
Groupements de communes / ECI	36	1%	71	2%	37	1%
Total	3 332	100%	3 566	100%	4 189	100%



Prédominance des Conseils Régionaux et des Conseils Préfectoraux et Provinciaux dans la structure des décaissements de prêts à fin 2019

» Les décaissements de prêts opérés en faveur des Conseils Régionaux se sont établis à 2 327 MDH au 31 décembre 2019, soit près de 56% du total des prêts décaissés durant l'année et dont 74% concerne deux Régions pour des montants de 1 330 MDH et 385 MDH ;

» Les décaissements de prêts réalisés au profit des Conseils Préfectoraux et Provinciaux se sont établis à 1 112 MDH à fin 2019, soit plus de 26% du total des décaissements de prêts. Ces décaissements de prêts, dont la majorité correspond au financement de Programmes de Développement Territorial, se concentrent principalement sur des projets d'infrastructures routières, d'équipements socio-sportifs, de protection contre les inondations et d'aménagements urbains, notamment pour la requalification et l'intégration urbaine des quartiers sous-équipés et le renforcement des infrastructures de base ;

» Les décaissements de prêts effectués au profit des Conseils Communaux se sont établis à 713 MDH au 31 décembre 2019, soit plus de 17% du total des décaissements de prêts opérés durant l'année, notamment pour la construction et la modernisation de gares routières et la mise à niveau de marchés de fruits et légumes et de souks hebdomadaires.

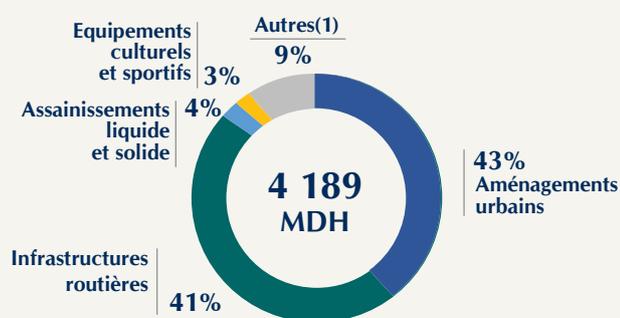
Répartition des décaissements de prêts par secteur d'intervention

La répartition des décaissements de prêts par secteur d'intervention en 2019 se présente comme suit :

Secteurs d'intervention	2017		2018		2019	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Aménagements urbains*	1 736	52%	1 994	56%	1 796	43%
Infrastructures routières*	586	18%	915	26%	1 722	41%
Assainissement liquide et solide*	72	2%	6	0,1%	183	4%
Equipements culturels et sportifs	148	4%	219	6%	128	3%
Electricité	301	9%	65	2%	116	3%
Equipements commerciaux*	41	1%	70	2%	85	2%
Transport urbain	344	10%	230	6%	80	2%
Equipements spécialisés	46	1%	49	1,4%	57	1%
Eau potable	8	1%	7	0,2%	13	0,5%
Etudes	50	2%	11	0,3%	9	0,5%
Total	3 332	100%	3 566	100%	4 189	100%

(*) : Les volumes correspondant aux secteurs "Aménagements urbains", "Infrastructures routières", "Assainissement liquide et solide" et "Equipements commerciaux" ont fait l'objet de réajustements par rapport aux chiffres communiqués en 2017 et 2018 pour davantage se conformer à la nature des travaux des projets financés.

- » Le secteur des aménagements urbains continue à occuper une place prépondérante dans la structure des décaissements de prêts avec une part de près de 43%. Ces décaissements concernent principalement la mise à niveau urbaine des villes ainsi que des aménagements de voiries.
- » Le secteur des infrastructures routières arrive en deuxième position dans la structure des prêts décaissés avec une part de plus de 41%, et ce, pour le financement de pistes rurales et de liaisons routières ainsi que de la voie express Tizinit-Laâyoune.
- » Les secteurs de l'assainissement liquide et solide, des équipements culturels et sportifs ainsi que de l'électricité représentent quant à eux plus de 10% du volume global des décaissements de prêts.



Prédominance des secteurs des aménagements urbains et des infrastructures routières dans la structure des décaissements de prêts à fin 2019

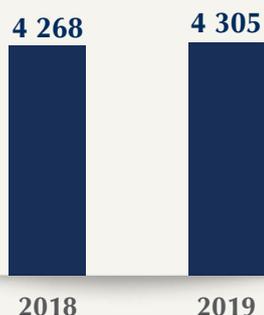
Autres (1) : Electricité, Equipements commerciaux, Transport urbain, Equipements spécialisés, Eau potable, Etudes

2. Attributions et engagements de prêts

Le volume des attributions de prêts a atteint 4 305 MDH à fin 2019 contre 4 268 MDH en 2018. Ces attributions ont concerné le financement de 90 projets dans 9 secteurs d'intervention et portent sur un investissement total de plus de 17 MMDH au profit de 53 Collectivités Territoriales.

De même, l'année 2019 a également été marquée par la poursuite de la concrétisation des attributions de prêts dès lors que 66% de leur volume global, soit 2 842 MDH, a été concrétisé en engagements de prêts, lesquels ont atteint 3 230 MDH à fin 2019, comme l'illustre le graphique ci-après :

Attributions de prêts (en MDH)



Engagements de prêts (en MDH)

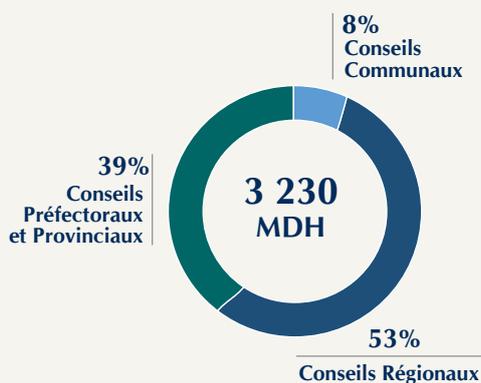


A travers ces engagements, le FEC a contractualisé le financement de 67 projets couvrant 9 secteurs d'intervention au profit de 33 Collectivités Territoriales.

Répartition des engagements de prêts par type d'emprunteur

La répartition des engagements de prêts par type d'emprunteur en 2019 se présente comme suit :

Collectivités Territoriales	2017		2018		2019	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Conseils Communaux	1 027	18%	1 253	31%	274	8%
Conseils Préfectoraux et Provinciaux	2 763	49%	1 665	41%	1 258	39%
Conseils Régionaux	1 680	30%	1 159	28%	1 698	53%
Groupements de communes / ECI	180	3%	--	--	--	--
Total	5 650	100%	4 077	100%	3 230	100%



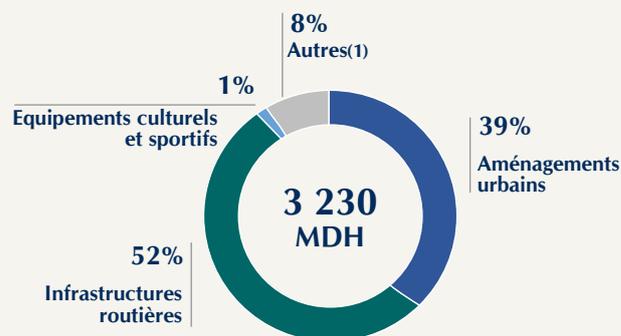
Prédominance des Conseils Régionaux et des Conseils Préfectoraux et Provinciaux dans la structure des engagements de prêts à fin 2019

- » Les engagements de prêts au profit des Conseils Régionaux ont représenté 53% du volume global des engagements de prêts à fin 2019, pour s'établir à 1 698 MDH, en hausse de 47% par rapport à 2018. Cette évolution confirme l'intensification des projets territoriaux initiés par les Régions, principalement dans le cadre du PRDTS et de la construction de la voie express Tizinit-Laâyoune.
- » Le montant des engagements de prêts des Conseils Préfectoraux et Provinciaux a représenté 39% du volume global des engagements de prêts à fin 2019, soit 1 258 MDH. Ces financements concernent les programmes de développement territorial, notamment le Programme de Développement du Grand Casablanca et le Programme intégré de développement urbain de la Commune de Rabat (2014-2018) « Rabat, ville des lumières, capitale culturelle du Maroc ».
- » Les Conseils Communaux quant à eux, ont représenté 8% du volume global des engagements de prêts, soit 274 MDH. Cette évolution à la baisse des engagements de prêts au profit des Conseils Communaux dénote d'une situation de réduction des capacités d'emprunt de ces Collectivités Territoriales.

Répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention

La répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention en 2019 reflète une prédominance (91%) des secteurs des infrastructures routières et des aménagements urbains :

Secteurs d'intervention	2017		2018		2019	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Aménagements urbains	3 918	69%	2 252	55%	1 266	39%
Infrastructures routières	720	13%	1 076	26%	1 665	52%
Equipements culturels et sportifs	336	6%	250	6%	47	1%
Transport urbain	395	7%	113	3%	0	0%
Equipements spécialisés	95	2%	110	3%	30	1%
Electricité	89	2%	79	2%	19	1%
Assainissement liquide et solide	25	0%	138	3%	83	3%
Eau potable	19	0%	30	1%	73	2%
Equipements commerciaux	53	1%	29	1%	47	1%
Total	5 650	100%	4 077	100%	3 230	100%



Autres (1) : Equipements spécialisés, Electricité, Assainissements liquide et solide, Eau potable, Equipements commerciaux

Prédominance des secteurs des infrastructures routières et des aménagements urbains dans la structure des engagements de prêts à fin 2019

3. Situation des engagements en hors bilan (EHB)

Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2019 à 6 632,69 MDH. L'évolution de ces engagements à fin 2019 par rapport à 2018, se présente comme suit :

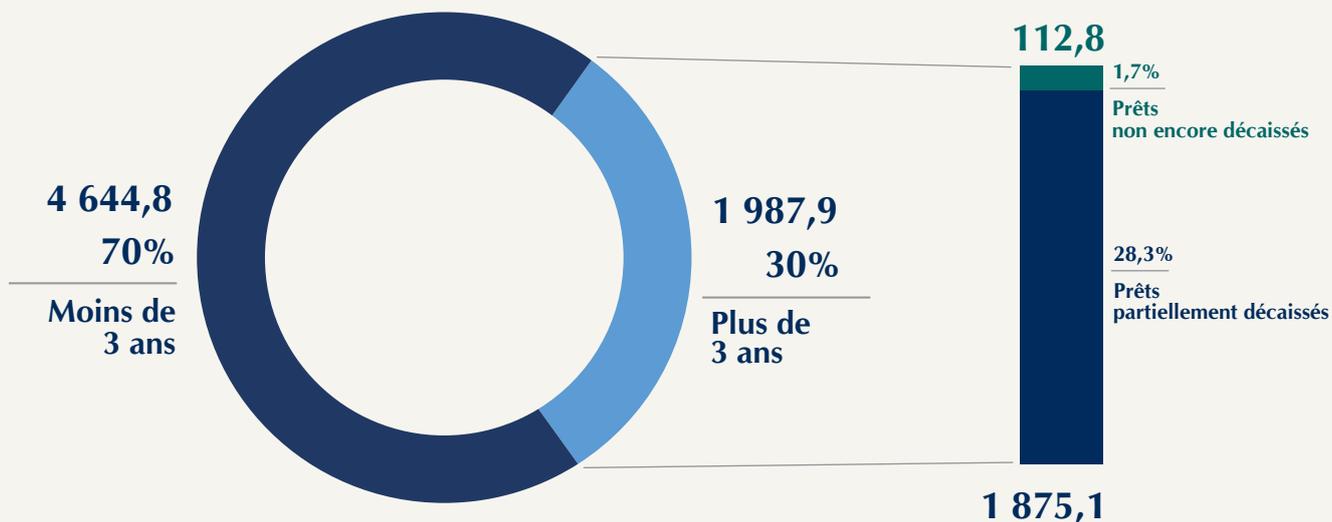
Evolution des EHB (en MDH)

Situation au 31 Décembre 2018	8 131,5
Nouveaux engagements	3 229,5
Décaissements	4 189,3
Annulations	539
Situation au 31 Décembre 2019	6 632,7

L'analyse de la situation des EHB, arrêtée au 31 décembre 2019, fait ressortir que 70,03% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

La répartition de ces engagements par ancienneté se présente comme suit :

Répartition des EHB par ancienneté (en MDH)



Financement de l'activité au 31 décembre 2019

1. Evolution des ressources

Le total des ressources du FEC s'est établi au 31 décembre 2019 à 7 847 MDH, lesquelles sont essentiellement constituées des ressources d'emprunts à hauteur de 5 280 MDH (67%) et des recouvrements d'annuités à hauteur de 2 552 MDH (33%), comme il ressort du tableau suivant :

Ressources (en MDH)	2018	2019	Part en 2019 en %
Recouvrement d'annuités	2 456	2 552	33%
Ressources d'emprunts	2 500	5 280	67%
Emprunts Intérieurs (moyen et long termes)	2 500	4 200	53%
Emprunts Extérieurs	0	1 080	14%
Autres (Intérêts créditeurs, restitutions,...)	32	14	0%
Rem. Reverso REPO	700	0	0%
Encours des avances sur le marché monétaire	300	0	0%
Solde initial	30	1	0%
Total Ressources	6 018	7 847	100%

Recouvrement d'annuités

Les recouvrements d'annuités ont porté sur un montant global de 2 552 MDH. La répartition par ancienneté de ces recouvrements reflète une prédominance des échéances de l'exercice 2019 qui représentent 99,9% du montant global des recouvrements, soit 2 549 MDH. Le reste des recouvrements porte sur les échéances antérieures à 2019 qui représentent 0,1% du total des recouvrements, soit 3 MDH.

Financement de l'activité

Les ressources du FEC sont constituées principalement d'emprunts à moyen et long termes mobilisés sur le marché domestique par le biais des crédits bancaires, des emprunts obligataires et des certificats de dépôt ainsi que des emprunts extérieurs contractés auprès de bailleurs de fonds étrangers.

Par ailleurs, en fonction de l'évolution de ses besoins et des conditions du marché financier, le FEC fait appel ponctuellement à des ressources relais à court terme, en attendant leur transformation en financements à moyen et long termes.

Au cours de l'exercice 2019, le FEC a profité d'une conjoncture favorable sur le marché de la dette, en termes de liquidité et de taux pour diversifier et optimiser ses sources de financement :

Emprunts extérieurs

Le FEC a procédé à deux tirages de 50 millions d'euros chacun, respectivement en février et en décembre 2019, soit la totalité de la ligne de crédit à long terme de 100 millions d'euros, contractée à un taux concessionnel auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) en 2018.

A l'occasion de chaque tirage, le FEC a mis en place une couverture intégrale, sur la durée et le montant, contre le risque de change, lui permettant ainsi d'être immunisé totalement contre ce risque.

Emprunt obligataire

Le FEC a clôturé avec succès le programme d'émissions obligataires de 6 MMDH, autorisé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 27 mai 2016, en procédant en juillet 2019, à la 3ème et dernière émission dans le cadre dudit programme.

Cette émission a permis de lever 2 MMDH sur une maturité de 15 ans. Compte tenu du mode d'allocation retenu, le montant servi se répartit comme suit :

- » **Tranche B** : 1 500 MDH sur une durée de 15 ans amortissable linéairement, au taux révisable de 2,97% correspondant à un spread de 70 pbs ;
- » **Tranche A** : 500 MDH sur une durée de 15 ans amortissable linéairement au taux fixe de 3,49% équivalent au spread de 50 pbs.

Le détail des résultats de cette émission par tranche et par catégorie d'investisseurs se présente comme suit :

Souscription / Allocation	Tranche A Non Cotée Taux fixe	Tranche B Non Cotée Taux révisable (TMPI)	Tranche C Non Cotée Taux révisable (BDT 52S)	Total (KMAD)
Montant souscrit (KMAD)	24 953 000	3 210 000	4 680 000	32 843 000
Montant souscrit (KMAD) au taux le plus bas	24 753 000	2 530 000	1 824 000	29 107 000
Montant alloué (KMAD)	500 000	1 500 000	0	2 000 000
Etablissements de crédit	60 600	358 900	0	419 500
OPCVM	294 800	1 141 100	0	1 435 900
Entreprises d'assurances, Organismes de retraite et de prévoyance	144 600	0	0	144 600
Taux de satisfaction	2,0%	46,7%	0%	6,1%

Cette émission, dont la date de jouissance correspond au 12 juillet 2019, vise notamment à réaliser les objectifs suivants :

- » Améliorer les spreads et le coût de financement du FEC sur des maturités longues ;
- » Répondre aux besoins de gestion Actif/Passif du FEC ;
- » Confirmer le positionnement du FEC en tant qu'émetteur régulier.

Crédits bancaires

Le FEC a contracté au cours du deuxième semestre 2019, des lignes de crédit bancaires à long terme pour un montant global de 2 700 MDH, dont 1 200 MDH ont été mobilisés à fin 2019.

Certificats de dépôt

Le FEC a procédé au cours du dernier trimestre 2019 à une émission de certificats de dépôt à moyen terme, pour un montant de 1 MMDH. Cette émission a permis au FEC d'optimiser son taux moyen de refinancement, tout en répondant à des objectifs de gestion ALM.

Emprunt à court terme

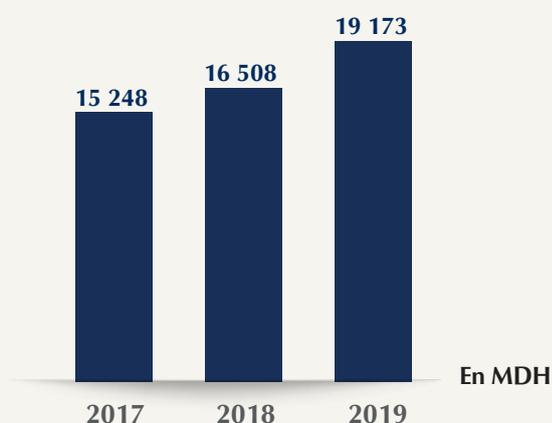
Afin d'optimiser la gestion de la liquidité et des coûts et faire face à des besoins ponctuels, le FEC a eu recours au cours de l'exercice 2019 à des ressources relais à court terme. Il s'agit notamment, des crédits spot et des avances sur le marché interbancaire.

Evolution de la structure de la dette

L'évolution de l'encours de la dette a été marquée par une tendance haussière sur la période 2017-2019, traduisant l'augmentation du recours à l'emprunt pour le financement des besoins croissants de l'activité du FEC et l'intensification des décaissements observée au cours de ces dernières années.

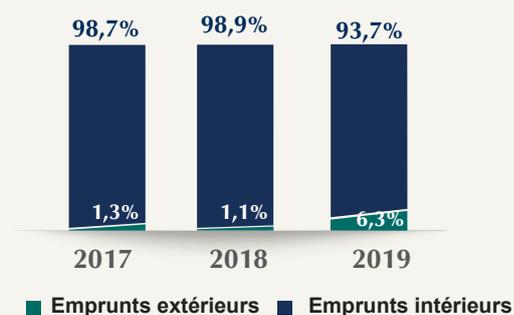
Ainsi, l'encours de la dette est passé de 15,2 MMDH au 31 décembre 2017 à 19,2 MMDH au 31 décembre 2019, soit une hausse annuelle moyenne de 12% sur cette période.

Evolution de l'encours des emprunts¹



Structure de la dette par origine

Répartition des encours des emprunts par origine



L'analyse de la structure de la dette par origine, montre une prédominance des ressources du marché intérieur sur celles du marché extérieur. En effet, la part des emprunts intérieurs représente 93,7% au 31 décembre 2019.

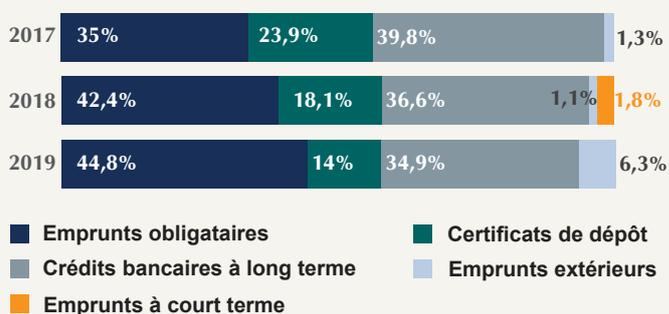
Cependant, il y a lieu de signaler l'accroissement de la part des emprunts extérieurs dans la dette globale du FEC, passant de 1,1% en 2018 à 6,3% à fin 2019. Cette hausse est liée à la mobilisation de l'intégralité de la ligne de crédit de 100 millions d'euros contractée auprès de l'AFD.

L'évolution de la structure de la dette, illustre la stratégie de diversification des ressources financières du FEC, laquelle sera davantage orientée à l'avenir vers les DFIs. En effet, dans un contexte favorable en termes de conditions de taux et de couverture du risque de change, le FEC a intensifié les échanges avec des bailleurs de fonds étrangers, pour bénéficier de financements à taux concessionnels.

Répartition de la dette par type d'emprunt

À fin 2019, la dette du FEC est principalement composée des emprunts obligataires dont l'encours représente 44,8% de la dette globale, suivis des crédits bancaires à long terme et des certificats de dépôt, dont les parts dans l'encours sont respectivement de 34,9% et 14%. Enfin, les emprunts extérieurs représentent 6,3% de l'encours au 31 décembre 2019.

Répartition de la dette par type d'emprunt



L'évolution de l'encours par type d'emprunt, confirme l'augmentation de la part des ressources de maturité longue au détriment des ressources à moyen et court termes.

Cette évolution s'explique notamment par une hausse de la part des emprunts obligataires, résultant d'une présence régulière du FEC sur le marché obligataire, le maintien du recours aux crédits bancaires à long terme suite aux tirages effectués sur les nouvelles lignes contractées en 2019 ainsi que la mobilisation de la ligne d'emprunt extérieur de 100 millions d'euros. A contrario, la part des certificats de dépôt dans l'encours de la dette a enregistré une baisse, en passant de 23,9% au 31 décembre 2017 à 14% au 31 décembre 2019.

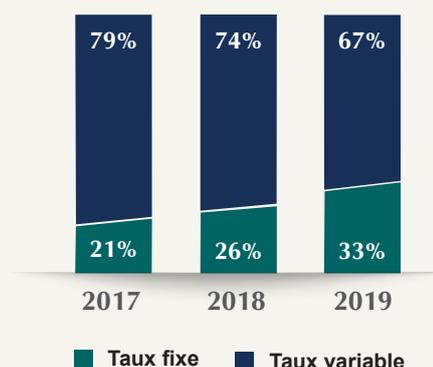
(1) : L'encours des emprunts correspond au capital restant dû hors couverture contre le risque de change, différentiels d'intérêt et écarts de conversion.

L'évolution de la structure de la dette par type d'emprunt reflète la stratégie financière du FEC axée sur une diversification des ressources à moyen et long termes, en conciliant entre les contraintes de gestion actif/passif et les objectifs d'optimisation des coûts de financement.

Structure de la dette par type de taux d'intérêt

L'analyse de la structure de la dette à fin 2019 fait ressortir une prédominance des ressources à taux variable. Toutefois, la part des ressources à taux fixe a connu une tendance haussière en passant de 21% à 33% entre 2017 et 2019. Cette hausse s'explique notamment par la mobilisation de ressources à taux fixe sur la période analysée, par le biais des tranches à taux fixe des émissions obligataires, de l'émission de certificats de dépôt à taux fixe ainsi que de la mobilisation de la ligne d'emprunt extérieur en 2019, également à taux fixe. Cette évolution vise à préserver les équilibres bilanciaux de la Banque et est à même d'assurer un meilleur adossement Actif / Passif.

Structure de la dette par type de taux



2. Evolution des emplois

Les emplois du FEC se sont caractérisés au 31 décembre 2019 par :

- » Une hausse des décaissements des prêts qui sont passés de 3 566 MDH en 2018 à 4 189 MDH en 2019 ;
- » Un niveau de remboursement des emprunts qui représente 42% du total des emplois, et qui s'établit à 3 262 MDH.

La structure des emplois est détaillée dans le tableau suivant :

Emplois (en MDH)	2018	2019	Part en 2019 en %
Virement de prêts	3 566	4 189	53%
Remboursements d'Emprunts	2 138	3 262	42%
Emprunts Intérieurs	2 108	3 211	41%
Emprunts Extérieurs	30	51	1%
Dépenses budgétaires	54	56	1%
Dépenses de Fonctionnement	51	56	1%
Dépenses d'Equipement	3	0	0%
Autres (TVA, IR, Restitutions,...)	99	105	1%
Règlement IS	160	162	2%
Solde final	1	73	1%
Total Emplois	6 018	7 847	100%

Résultats et indicateurs financiers au 31 décembre 2019

Les comptes du FEC, arrêtés au 31 décembre 2019, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et dans le respect des principes comptables prévus par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), se présentent comme suit :

1. Indicateurs d'exploitation

En MDH

Compte de Produits et Charges	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Produits d'Exploitation Bancaire	999	1 083	1 173	8%
Charges d'Exploitation Bancaire	515	588	623	6%
Produit Net Bancaire	484	494	550	11%
Charges Générales d'Exploitation	58	59	59	--
Coût du risque	-2	6	1	-83%
Charges non courantes	0	10	11	--
IS	160	161	183	14%
Résultat net	257	270	292	8%

Produits d'Exploitation Bancaire (PEB)

Au 31 décembre 2019, les PEB ont augmenté de 90 MDH découlant de ce qui suit :



- » Sur le plan qualitatif, d'un taux de recouvrement de près de 100%, qui a permis de constater en produits la totalité des intérêts attendus de l'exercice ;
- » Sur le plan quantitatif, de l'évolution de l'encours des prêts qui a enregistré une augmentation de 2 850 MDH soit 15% pour passer de 19 577 MDH au 31 décembre 2018 à 22 427 MDH au 31 décembre 2019. Au cours de cette période, les décaissements se sont élevés à 4 189 MDH et les recouvrements, en principal, à 1 339 MDH ;

La variation des PEB ainsi enregistrée s'explique simultanément par l'effet volume de 161 MDH diminuée par l'effet taux de 71 MDH résultant de la mise en place, à partir du 1er juillet 2016, d'une nouvelle grille tarifaire qui s'est traduite par la baisse des taux de sortie du FEC.

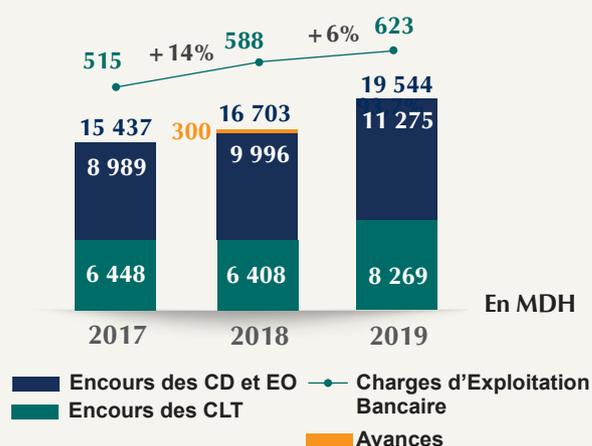
Taux variable	1 ^{er} juillet 2012	1 ^{er} juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} juillet 2018	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2020
Durée ≤ 7 ans	6,25%	5,00%	4,58%	4,59%	4,49%	4,35%
7ans < Durée ≤ 10 ans	6,50%	5,25%	4,83%	4,84%	4,74%	4,60%
Durée > 10 ans	6,75%	5,50%	5,08%	5,09%	4,99%	4,85%



Charges d'Exploitation Bancaire (CEB)

Les CEB s'élèvent à 623 MDH, en augmentation de 6% par rapport au 31 décembre 2018.

Cette hausse est principalement liée à l'évolution de l'encours des emprunts qui a atteint 19 544 MDH en 2019 contre 16 703 MDH en 2018 et dont l'impact sur les CEB a été atténué grâce à la baisse du coût moyen des ressources mobilisées qui est passé de 3,74 % en 2018 à 3,60% en 2019.



Produit Net Bancaire (PNB)

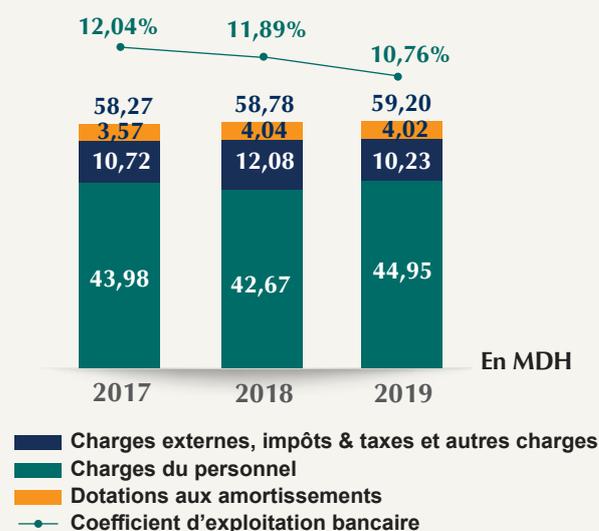
L'évolution conjuguée des PEB et des CEB a généré un PNB en progression de 56 MDH par rapport au 31 décembre 2018, s'établissant ainsi à 550 MDH au 31 décembre 2019, soit plus de 11%.



Charges générales d'exploitation (CGE)

Les CGE s'élèvent à 59 MDH à fin 2019, en quasi-stagnation, comparativement à l'exercice 2018 et sont constituées principalement des charges du personnel à hauteur de 76%, des charges externes pour 17% et des dotations aux amortissements des immobilisations pour 7%.

De ce fait, le Coefficient d'Exploitation poursuit son amélioration et s'établit à 10,76%.

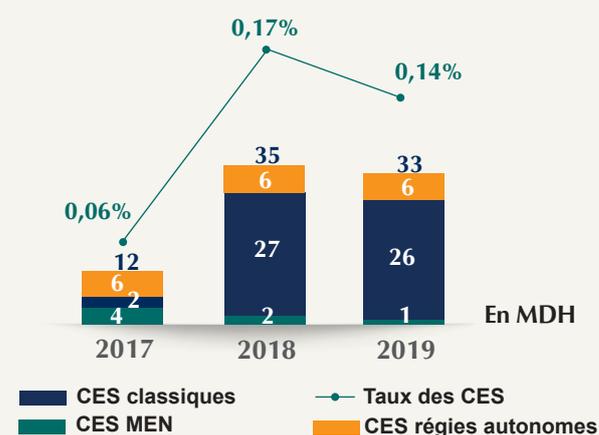


Créances en Souffrance (CES) et coût du risque-crédit

Les CES se sont établies à 33 MDH au 31 décembre 2019, en baisse de 6% par rapport à la même période de l'année dernière.

De ce fait, le coût du risque, affiche une baisse, tel que retracé dans le tableau ci-dessous :

En MDH	2017	2018	2019
Dotations aux provisions sur CES (1)	0,13	6,70	2,28
Reprises de provisions sur CES (2)	2,34	0,64	1,31
Coût du risque(3) = (1) - (2)	-2,21	6,06	0,97



Provisions pour risques généraux (PRG)

Afin de se couvrir contre certains risques à caractère général, le FEC a procédé au cours de l'exercice 2019 à des dotations aux provisions d'un montant de 6,53 MDH, portant ainsi le total des PRG à 15,14 MDH.

Il est important de signaler que dans le respect de la réglementation fiscale en vigueur, ces provisions ont été intégralement réintégréées dans la base de calcul de l'impôt sur les sociétés.

Résultat Net

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus et particulièrement :



- » d'une progression de 11% du PNB ;
- » d'une quasi-stagnation des CGE ;
- » des dotations nettes aux provisions s'élevant à 7,50 MDH constituées de 0,97 MDH pour le risque-crédit et 6,53 MDH pour la PRG ;
- » du versement de la Contribution Sociale de Solidarité pour un montant de 10,86 MDH,

Le résultat net s'établit à 292 MDH, s'inscrivant en augmentation de 22 MDH, soit 8%.

2. Bilan

ACTIF	2017	2018	2019	PASSIF	2017	2018	2019
Valeurs en caisse, Banques centrales et Trésor public	28	1	74	Banques centrales, Trésor public	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	3	2	1	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 516	6 773	8 333
Créances sur la clientèle	18 721	20 286	23 198	Titres de créance émis	9 111	9 129	10 406
Autres actifs	53	49	229	Autres passifs	30	27	49
Immobilisations	54	54	51	Fonds propres et assimilés	3 202	4 463	4 765*
TOTAL	18 859	20 392	23 553	TOTAL	18 859	20 392	23 553

(*) : Y compris une provision pour risques généraux d'un montant de 15,14 MDH

L'analyse de la structure du bilan fait ressortir que l'actif, qui s'élève à 23 553 MDH et qui se compose quasi-exclusivement des créances sur la clientèle, a connu une augmentation de près de 3 MMDH qui s'explique essentiellement par le niveau de décaissement de l'exercice 2019 de plus de 4 MMDH.

La structure du passif est caractérisée par la prédominance des dettes de financement, réparties entre les emprunts à long terme et les titres de créances émis, qui représentent près de 80% du total des ressources.

3. Ratios réglementaires

Le FEC a veillé au respect des ratios prudentiels édictés par Bank Al-Maghrib qui visent à préserver les équilibres financiers des établissements de crédit et à couvrir les risques, comme il ressort des indicateurs suivants :

Coefficient de solvabilité



○ Coefficient de solvabilité

○ Plancher BAM

Coefficient de division des risques



○ Coefficient de division des risques

○ Plafond BAM

4. Indicateurs de rentabilité

EN MDH	2017	2018	2019
Résultat Net	257	270	292
Fonds propres (hors EOS)	3 202	3 463	3 765
Fonds propres moyens (hors EOS)	3 067	3 333	3 614
Return On Equity (ROE)	8,37%	8,10%	8,07%
Résultat Net	257	270	292
Total bilan	18 859	20 392	23 553
Total bilan moyen	17 668	19 626	21 972
Return On Assets (ROA)	1,45%	1,37%	1,33%

Les ROE et ROA ont atteint respectivement 8,07% et 1,33% à fin 2019 contre 8,10% et 1,37% à fin 2018. Leur léger repli est lié à l'évolution des actifs et des fonds propres qui a été plus importante que l'augmentation du résultat net.



○ Return On Assets (ROA) ○ Return On Equity (ROE)

5. Événement post-clôture : Impact de la pandémie liée au Covid-19 au titre de l'exercice 2020

5.1. Impact opérationnel

Le FEC a procédé à l'activation de son Plan de Continuité d'Activité qui repose sur des procédures de continuité d'activité visant la minimisation des impacts.

L'objectif étant de maintenir l'activité de la Banque notamment pour les processus les plus critiques et de facto atténuer les risques opérationnels.

5.2. Impact financier

Le FEC assure une surveillance rapprochée du risque crédit et une vigilance particulière est portée au recouvrement des créances sur la clientèle.

Le taux de recouvrement à date, au titre des mois de janvier, février et mars 2020 avoisine les 98%. Toutefois, ce niveau de recouvrement ne présage nullement du taux de recouvrement relatif aux 9 prochains mois de l'année 2020.

L'évaluation de l'impact de la pandémie sur le portefeuille de la Banque est effectuée en permanence et les mesures appropriées seront préconisées afin d'atténuer les conséquences sur les comptes de l'Institution.

5.3. Impact sur l'activité

La banque anticipe, au titre de l'année 2020, un montant prévisionnel des décaissements moins soutenu qu'en 2019, conséquence notamment d'un glissement temporel à 2021, dans la réalisation de certains projets des Collectivités Territoriales.



6. COMMUNICATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2019





COMPTES SOCIAUX
au 31 Décembre 2019

BILAN		(en milliers MAD)	
ACTIF	31 déc 2019	31 déc 2018	
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	73 569	1 048	
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	1 269	1 710	
A Vue	1 289	1 710	
A Terme	-	-	
CREANCES SUR LA CLIENTELE	23 197 560	20 286 309	
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	2 724	1 802	
Crédits et financements participatifs à l'équipement	23 150 512	20 237 506	
Crédits et financements participatifs immobiliers	23 334	22 444	
Autres crédits et financements participatifs	21 991	24 557	
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	-	-	
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	-	-	
Autres Titres de Créance	-	-	
Titres de Propriété	-	-	
Certificats de Sukuku	-	-	
AUTRES ACTIFS	229 136	49 208	
TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	-	-	
Autres Titres de Créance	-	-	
Certificats de Sukuku	-	-	
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES	25	25	
Participation dans les entreprises liées	-	-	
Autres titres de participation et emplois assimilés	25	25	
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	
CREANCES SUBORDONNEES	-	-	
DEPOTS D'INVESTISSEMENT PLACES	-	-	
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION	-	-	
IMMOBILISATIONS DONNEES EN IJARA	-	-	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	453	716	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 719	52 985	
TOTAL ACTIF	23 552 731	20 392 002	

PASSIF		(en milliers MAD)	
	31 déc 2019	31 déc 2018	
BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	8 332 690	6 772 749	
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	8 332 690	6 772 749	
A Vue	-	-	
A Terme	8 332 690	6 772 749	
DEPOTS DE LA CLIENTELE	-	-	
Comptes à Vue Créditeurs	-	-	
Comptes d'Épargne	-	-	
Dépôts à Terme	-	-	
Autres Comptes Créditeurs	-	-	
DETTES ENVERS LA CLIENTELE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS	-	-	
TITRES DE CREANCE EMIS	10 405 900	9 129 420	
Titres de Créance Négociables	2 694 806	3 031 113	
Emprunts Obligataires	7 711 092	6 098 307	
Autres Titres de Créance Emis	-	-	
AUTRES PASSIFS	48 582	26 675	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 135	4 500	
PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-	
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE	-	-	
DETTES SUBORDONNEES	1 000 000	1 000 000	
DEPOTS D'INVESTISSEMENT RECUS	-	-	
ECARTS DE REEVALUATION	-	-	
RESERVES ET PRIMES LIEES AU CAPITAL	2 458 658	2 188 813	
CAPITAL	1 000 000	1 000 000	
ACTIONNAIRES. CAPITAL NON VERSE (-)	-	-	
REPORT A NOUVEAU (+/-)	-	-	
RESULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTION (+/-)	-	-	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	291 765	269 846	
TOTAL PASSIF	23 552 731	20 392 002	

HORS BILAN		(en milliers MAD)	
	31 déc 2019	31 déc 2018	
ENGAGEMENTS DONNES	6 632 685	8 131 480	
Engagements de enancement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-	
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	6 632 685	8 131 480	
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-	
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	
Titres achetés à réméré	-	-	
Autres titres à livrer	-	-	
ENGAGEMENTS RECUS	1 500 000	1 095 250	
Engagements de enancement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 500 000	1 095 250	
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'Organismes de garantie divers	-	-	
Titres vendus à réméré	-	-	
Autres titres à recevoir	-	-	
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-	

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES		(en milliers MAD)	
	31 déc 2019	31 déc 2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 172 789	1 082 557	
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 202	7 032	
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 169 582	1 058 143	
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-	
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuku	-	-	
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-	
Commissions sur prestations de service	-	-	
Autres produits bancaires	1 005	17 382	
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-	
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	622 644	588 132	
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	268 385	260 032	
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-	
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	353 949	327 721	
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-	
Autres charges bancaires	310	379	
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-	
PRODUIT NET BANCAIRE	550 146	494 426	
Produits d'exploitation non bancaire	1 945	1 878	
Charges d'exploitation non bancaire	1 75	185	
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	59 196	58 778	
Charges de personnel	44 948	42 656	
Impôts et taxes	827	825	
Charges externes	5 694	7 243	
Autres charges générales d'exploitation	3 740	4 008	
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	4 016	4 037	
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	12 914	11 196	
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 279	6 695	
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-	
Autres dotations aux provisions	10 635	4 500	
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	5 421	14 226	
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	5 421	643	
Récupérations sur créances amorties	-	-	
Autres reprises de provisions	-	13 583	
RESULTAT COURANT	485 227	440 370	
Produits non courants	325	270	
Charges non courantes	10 870	10 000	
RESULTAT AVANT IMPOTS	474 682	430 640	
Impôts sur les résultats	182 917	160 794	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	291 765	269 846	



ETAT DES SOLDES DE GESTION		(en milliers MAD)	
I- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31 déc 2019	31 déc 2018	
(+) Intérêts et produits assimilés	1 171 784	1 065 175	
(-) Intérêts et charges assimilées	622 334	587 753	
MARGE D'INTERET	549 450	477 423	
(+) Produits sur financements participatifs	-	-	
(-) Charges sur financements participatifs	-	-	
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-	
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION	-	-	
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-	
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-	
RESULTAT DES OPERATIONS D'IJARA	-	-	
(+) Commissions perçues	-	-	
(-) Commissions servies	310	379	
MARGE SUR COMMISSIONS	- 310	- 379	
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	1 005	17 382	
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-	-	
(+) Résultat des opérations de change	-	-	
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-	
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ	1 005	17 382	
(+) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	
(+) Divers autres produits bancaires	-	-	
(-) Diverses autres charges bancaires	-	-	
PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPOTS D'INVESTISSEMENT	-	-	
PRODUIT NET BANCAIRE	550 146	494 426	
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	
(-) Autres produits d'exploitation non bancaire	1 945	1 878	
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	175	185	
(-) Charges générales d'exploitation	59 196	58 778	
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	492 720	437 340	
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	- 3 142	6 053	
(+/-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	10 635	9 083	
RESULTAT COURANT	485 227	440 370	
RESULTAT NON COURANT	- 10 545	- 9 730	
(-) Impôts sur les résultats	182 917	160 794	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	291 765	269 846	

II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		(en milliers MAD)	
	31 déc 2019	31 déc 2018	
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	291 765	269 846	
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	4 016	4 037	
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-	
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	10 635	4 500	
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-	
(+) Dotations non courantes	-	-	
(-) Reprises de provisions	-	13 583	
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	
(-) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-	
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-	
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-	
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	306 416	264 799	
(-) Bénéfices distribués	-	-	
(+) AUTOFINANCEMENT	306 416	264 799	

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE		(en milliers MAD)	
	31 déc 2019	31 déc 2018	
Produits d'exploitation bancaire perçus	1 172 789	1 082 557	
Récupérations sur créances amorties	-	-	
Produits d'exploitation non bancaire perçus	2 270	2 148	
Charges d'exploitation bancaire versées	622 644	588 132	
Charges d'exploitation non bancaire versées	11 045	10 185	
Charges générales d'exploitation versées	55 180	54 742	
Impôts sur les résultats versés	182 917	160 794	
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	303 274	270 852	
Variation des :			
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	441	1 237	
Créances sur la clientèle	- 2 912 214	- 1 567 405	
Titres de transaction et de placement	-	-	
Autres actifs	- 175 821	- 270	
Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-	
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	
Immobilisations données en Ijara	-	-	
Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	-	-	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 559 941	256 666	
Dépôts de la clientèle	-	-	
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-	
Titres de créance émis	1 276 480	18 627	
Autres passifs	21 907	3 516	
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	- 229 266	- 1 294 662	
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	74 008	- 1 023 810	
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-	
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	
Acquisition d'immobilisations financières	-	-	
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 487	3 750	
Intérêts perçus	-	-	
Dividendes perçus	-	-	
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 1 487	- 3 750	
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	
Emission de dettes subordonnées	-	1 000 000	
Dépôts d'investissement reçus	-	-	
Emission d'actions	-	-	
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-	
Dépôts d'investissement remboursés	-	-	
Intérêts versés	-	-	
Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-	
Dividendes versés	-	-	
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-	1 000 000	
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	72 521	- 27 560	
VII. TRESORERIE A L'OUVREURE DE L'EXERCICE	1 048	28 608	
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	73 569	1 048	

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

* Application des méthodes d'évaluation prévues par le "Plan Comptable des Etablissements de Crédit" entré en vigueur depuis le 01/01/2000.
 * Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.
 Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :
 - Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-doutées, douteuses ou compromises
 - Les créances en souffrance sont, après déduction des quotas de garantie prévues par la réglementation en vigueur [lettre circulaire n° 25/G/97, circulaires n° 19/G/2002 et 38/G/2004], provisionnées à hauteur de :
 - 20 % pour les créances pré-doutées,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.
 * Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.
 Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon la réglementation en vigueur.
 * Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du PCEC.

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

INDICATIONS DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		
II. Changements affectant les règles de présentation		

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

CREANCES	Bank Al Maghrib, Trésor Public et Service des Cheques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total	
					31 déc 2019	31 déc 2018
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	72 797	1 269	-	-	74 066	2 095
VALEURS RECUES EN PENSION	-	-	-	-	-	-
au jour le jour	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	-
au jour le jour	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-
AUTRES CREANCES	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	737	-	-	-	737	647
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	73 534	1 269	-	-	74 803	2 742

CREANCES SUR LA CLIENTELE

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total	
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autres clientèle	31 déc 2019	31 déc 2018
CREDITS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	-
Comptes à vue débiteurs	-	-	-	-	-	-
Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
Autres crédits de trésorerie	-	-	-	-	-	-
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	2 724	-	2 724	1 802
CREDITS A L'EQUIPEMENT	22 405 515	-	-	-	22 405 515	19 553 091
CREDITS IMMOBILIERS	-	-	22 334	-	22 334	22 444
AUTRES CREDITS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	-
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	744 996	-	-	-	744 996	684 415
CREANCES EN SOUFFRANCE	21 981	-	-	-	21 981	24 557
Créances pré-doutées	1 667	-	-	-	1 667	-
Créances douteuses	9 231	-	-	-	9 231	23 292
Créances compromises	11 092	-	-	-	11 092	1 265
TOTAL	23 172 502	-	25 057	-	23 197 560	20 286 309

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

Titres	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total	
			Financiers	Non financiers	31 déc 2019	31 déc 2018
Titres cotés						
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Titres non cotés						
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
TOTAL						

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

Titres	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction						
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Titres de placement						
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Titres d'investissement						
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL						

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

ACTIF	Total	
	31 déc 2019	31 déc 2018
Instruments optionnels achetés	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-
Débiteurs divers	32 303	2 883
Sommes dues par l'Etat	31 527	2 182
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	-	-
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	776	701
Valeurs et emplois divers	-	-
Comptes de régularisation	196 833	21 685
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat de change de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	8 875	10 876
Résultats sur produits dérivés de couverture	171 982	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	8 201	7 449
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	-	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	7 436	3 019
Autres comptes de régularisation	338	341
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	24 641
TOTAL	229 136	49 208

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat Net	
Participation dans les entreprises liées									
Autres titres de participation									
MAROCLEAR SA	Dépositaire Central	100 000	0,025%	25	25	31/12/2018	304 879	5 209	-
TOTAL PARTICIPATIONS				25	25		304 879	5 209	-
EMPLOIS ASSIMILES				-	-		-	-	-
TOTAL GENERAL				25	25		304 879	5 209	-

CREANCES SUBORDONNEES

CREANCES SUBORDONNEES	Montant				Dont entreprises liées et apparentées	
	31 déc 2019		31 déc 2018		31 déc 2019	
	Brut	Provisions Net	Net	Net	Net	Net
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés						
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL						

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties			
Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail mobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail mobilier loué	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail mobilier non loué après réalisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail immobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail immobilier loué	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail immobilier non loué après réalisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations données en location simple	18 280	-	-	18 280	247	15 006	-	-	3 273
Biens mobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens immobiliers en location simple	18 280	-	-	18 280	247	15 006	-	-	3 273
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	18 280	-	-	18 280	247	15 006	-	-	3 273

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions		Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortis. et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 345	195	-	20 540	19 629	458	20 087	453
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en recherches et développement	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	20 345	195	-	20 540	19 629	458	20 087	453
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	122 573	1 292	-	123 865	69 589	3 558	73 146	50 718
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	69 323	-	-	69 323	23 754	1 552	25 307	44 016
Terrain d'exploitation	7 229	-	-	7 229	-	-	-	7 229
Immeubles d'exploitation, Bureaux	61 194	-	-	61 194	23 241	1 530	24 770	36 424
Immeubles d'exploitation, Logements de fonctions	900	-	-	900	514	23	536	364
MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	26 518	1 152	-	27 670	24 598	921	25 519	2 151
Mobilier de bureau d'exploitation	7 876	-	-	7 876	7 438	60	7 498	378
Matériel de bureau d'exploitation	949	-	-	949	894	27	921	28
Matériel informatique	16 429	1 152	-	17 581	15 104	733	15 836	1 745
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	1 264	-	-	1 264	1 162	102	1 264	0
Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	17 108	138	-	17 245	14 358	758	15 115	2 130
IMMOBILISATION CORPORELLE HORS EXPLOITATION	9 624	2	-	9 626	6 879	326	7 205	2 421
Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles hors exploitation	5 545	-	-	5 545	3 366	139	3 506	2 038
Mobilier et matériel hors exploitation	2 246	-	-	2 246	2 041	70	2 111	135
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	1 833	2	-	1 835	1 469	118	1 587	248
TOTAL	142 918	1 487	-	144 405	89 217	4 016	93 233	51 172

PLUS OU MOINS VALEUR SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS (en milliers MAD)

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant Brut	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
-------------------------------	--------	--------------	------------------------	------------------------	--------------------	------------------------	-------------------------

NEANT

TOTAL



DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (en milliers MAD)

DETTES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31 déc 2019	Total 31 déc 2018
	COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	-	-	-	-
VALEURS DONNEES EN PENSION	-	-	-	-	-	-
au jour le jour	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
EMPRUNTS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	300 000
au jour le jour	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	300 000
EMPRUNTS FINANCIERS	-	6 682 292	-	1 395 953	8 078 244	6 223 061
AUTRES DETTES	-	-	-	190 761	190 761	184 638
INTERETS COURUS A PAYER	-	57 819	-	5 865	63 684	65 049
TOTAL	-	6 740 111	-	1 592 579	8 332 690	6 772 749

DEPOTS DE LA CLIENTELE (en milliers MAD)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31 déc 2019	Total 31 déc 2018
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	-	-	-	-	-	-
Comptes d'épargne	-	-	-	-	-	-
Depôts à terme	-	-	-	-	-	-
Autres comptes créditeurs	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à payer	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

TITRES DE CREANCES EMIS (en milliers MAD)

NATURE DES TITRES (1)	Date de jouissance	Date d'échéance	Caractéristiques		Mode de remboursement (2)	Montant	Dont		Montant net des primes d'émission ou de remboursement
			Valeur nominale unitaire	Taux nominal			Entreprises liées	Autres entreprises	
Titres de créance négociables						2 678 000	-	-	-
Certificat de Dépôt	24/12/2014	24/12/2021	100	2,82%	In fine	150 000	-	-	-
Certificat de Dépôt	24/03/2015	24/03/2022	100	2,82%	In fine	298 000	-	-	-
Certificat de Dépôt	18/09/2017	18/09/2022	100	2,81%	In fine	520 000	-	-	-
Certificat de Dépôt	18/09/2017	18/09/2022	100	3,25%	In fine	300 000	-	-	-
Certificat de Dépôt	06/10/2017	06/10/2022	100	2,57%	In fine	250 000	-	-	-
Certificat de Dépôt	06/10/2017	06/10/2022	100	3,19%	In fine	300 000	-	-	-
Certificat de Dépôt	30/12/2019	30/12/2024	100	2,82%	In fine	1 000 000	-	-	-
Emprunts obligataires						7 598 687	-	-	-
Emprunts obligataires	20/01/2012	20/01/2027	100	5,30%	Amortissable	633 333	-	-	-
Emprunts obligataires	08/12/2014	08/12/2029	100	3,44%	Amortissable	398 000	-	-	-
Emprunts obligataires	08/12/2014	08/12/2024	100	2,91%	In fine	191 000	-	-	-
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2030	100	4,60%	Amortissable	528 000	-	-	-
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2025	100	2,82%	In fine	60 000	-	-	-
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2025	100	3,02%	In fine	220 000	-	-	-
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2031	100	3,92%	Amortissable	258 000	-	-	-
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2026	100	2,81%	In fine	225 000	-	-	-
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2031	100	3,21%	Amortissable	384 000	-	-	-
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2032	100	3,93%	Amortissable	833 333	-	-	-
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2027	100	2,82%	In fine	200 000	-	-	-
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2032	100	3,02%	Amortissable	868 687	-	-	-
Emprunts obligataires	19/07/2018	19/07/2028	100	3,84%	Amortissable	833 333	-	-	-
Emprunts obligataires	12/07/2019	12/07/2034	100	3,49%	Amortissable	500 000	-	-	-
Emprunts obligataires	12/07/2019	12/07/2034	100	2,97%	Amortissable	1 500 000	-	-	-
TOTAL						10 274 687	-	-	-

(1) Il s'agit de : Certificats de dépôt - Emprunts obligataires - Bons de sociétés de financement - Autres titres de créance

(2) Amortissement : Annuel - In fine

DETAIL DES AUTRES PASSIFS (en milliers MAD)

PASSIF	31 déc 2019	31 déc 2018
Instruments optionnels vendus	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-
Créditeurs divers	38 895	17 641
Sommes dues à l'Etat	35 811	13 676
Sommes dues aux les organismes de prévoyance	1 915	1 265
Sommes diverses dues au le personnel	-	19
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	-	-
Fournisseurs de biens et services	1 641	2 567
Divers autres créditeurs	127	114
Comptes de régularisation	9 687	9 033
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	604	169
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre sièges, succ et agences au Maroc	-	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	8 793	8 575
Autres comptes de régularisation	290	290
TOTAL	48 582	26 675

PROVISIONS (en milliers MAD)

	Encours 31 déc 2018	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31 déc 2019
	PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF :	23 806	2 279	5 421	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	8 243	2 278	1 314	-	9 207
Titres de placements	-	-	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	15 564	1	4 108	-	11 457
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	4 500	10 635	-	-	15 135
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	4 500	10 635	-	-	15 135
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	28 306	12 914	5 421	-	35 799

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE (en milliers MAD)

	Objet économique	Montant global	Montant 31 déc 2018	Utilisation 31 déc 2019	Montant 31 déc 2019
	Subventions	-	-	-	-
Fonds publics affectés	-	-	-	-	-
Fonds spéciaux de garantie	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

DETTES SUBORDONNEES (en milliers MAD)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Conditions de remboursement anticipé, subordonnée et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur MAD)	Dont entreprises liées		Dont entreprises apparentées	
							Montant (c/v MAD) 31 déc 2019	Montant (c/v MAD) 31 déc 2018	Montant (c/v MAD) 31 déc 2019	Montant (c/v MAD) 31 déc 2018
Dirhams	200 000	-	3,06%	10	-	200 000	-	-	-	-
Dirhams	800 000	-	3,11%	10	-	800 000	-	-	-	-
TOTAL	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-	-

(1) Cours Bank Al-Maghrib au 31/12/N

(2) Eventuellement indéterminée

(3) Se référer au contrat de dettes subordonnées

CAPITAUX PROPRES (en milliers MAD)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31 déc 2018	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31 déc 2019
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	2 188 813	269 846	-	2 458 658
Réserve légale	-	-	-	-
Autres réserves	2 188 813	269 846	-	2 458 658
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-
Capital	1 000 000	-	-	1 000 000
Capital appelé	-	-	-	-
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	1 000 000	-	-	1 000 000
Actionnaires - Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultats nets de l'exercice (+/-)	269 846	269 846	291 765	291 765
TOTAL	3 458 658	-	291 765	3 750 423

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE (en milliers MAD)

ENGAGEMENTS	31 déc 2019	31 déc 2018
Engagements de financement et de garantie donnés	6 632 685	8 131 480
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmées	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	6 632 685	8 131 480
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmées	6 632 685	8 131 480
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires export confirmés	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédit données	-	-
Autres cautions, avais et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Garanties de crédit données	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	-
Autres cautions et garanties données	-	-
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de financement et de garantie reçus	1 500 000	1 095 250
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 500 000	1 095 250
Ouvertures de crédit confirmées	1 500 000	1 095 250
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-

ENGAGEMENTS SUR TITRES (en milliers MAD)

ENGAGEMENTS	Montant
Engagements donnés	-
Titres achetés à réméré	-
Autres titres à livrer	-
Engagements reçus	-
Titres vendus à réméré	-
Autres titres à recevoir	-

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES (en milliers MAD)

Opérations de change à terme	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31 déc 2019	31 déc 2018	31 déc 2019	31 déc 2018
Opérations de change à terme	171 982	-	-	-
Devises à recevoir	-	-	-	-
Dirhams à livrer	171 982	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Dirhams à recevoir	-	-	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
Engagements sur produits dérivés	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-	-	-



VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE				31 déc 2019
				(en milliers MAD)
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du Hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-
Autres titres	-	-	-	-
Hypothèques	380 000	Compte 2313	380 000	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-	-
TOTAL	380 000		380 000	
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du Hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-
Autres titres	-	-	-	-
Hypothèques	-	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-	-
TOTAL	-		-	

NEANT

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE							31 déc 2019
							(en milliers MAD)
	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL	
ACTIF							
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	74 066	-	-	-	-	74 066	-
Créances sur la clientèle	32 262	522 446	1 023 471	8 170 982	12 679 374	22 428 534	-
Titres de créance	-	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	106 328	522 446	1 023 471	8 170 982	12 679 374	22 502 600	
PASSIF							
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	76 036	63 097	516 610	2 758 073	4 855 190	8 269 006	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créance émis	66 667	-	476 267	5 000 733	4 731 000	10 274 667	-
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	1 000 000	1 000 000	-
TOTAL	142 702	63 097	992 877	7 758 806	10 586 190	19 543 672	

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE					31 déc 2019
					(en milliers MAD)
Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres			
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	
1	2 831 392	2 205 537	625 855	-	

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE			31 déc 2019
			(en milliers MAD)
BILAN		Montant	
ACTIF		-	
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-
Titres de transaction et de placement et d'investissement	-	-	-
Autres actifs	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et location	-	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-
PASSIF		1 592 579	
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	1 592 579	-
Dépôts de la clientèle	-	-	-
Titres de créance émis	-	-	-
Autres passifs	-	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-
HORS BILAN			
ENGAGEMENTS DONNES		-	
ENGAGEMENTS REÇUS		-	

MARGE D'INTERET				31 déc 2019	31 déc 2018
				(en milliers MAD)	
	31 déc 2019	31 déc 2018			
Intérêts perçus	1 171 784	1 065 175			
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	2 202	7 032			
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 169 582	1 058 143			
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-			
Intérêts servis	622 334	587 753			
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	268 385	260 032			
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-			
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	353 949	327 721			
TOTAL	549 450	477 423			

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE		31 déc 2019
		(en milliers MAD)
CATEGORIE DE TITRES		Produits perçus
Titres de placement		-
Titres de participation		-
Participations dans les entreprises liées		-
Titres de liquidité de portefeuille		-
Emplois assimilés		-
TOTAL		-

NEANT

COMMISSIONS		31 déc 2019
		(en milliers MAD)
COMMISSIONS		Montant
Commissions perçues		-
Sur opérations avec les établissements de crédit		-
Sur opérations avec la clientèle		-
Sur opérations de change		-
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		-
Sur produits dérivés		-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt		-
Sur moyens de paiement		-
Sur activités de conseil et d'assistance		-
Sur ventes de produits d'assurances		-
Sur autres prestations de service		-
Commissions versées		310
Sur opérations avec les établissements de crédit		75
Sur opérations avec la clientèle		-
Sur opérations de change		-
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		-
Sur produits dérivés		-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt		234
Sur moyens de paiement		-
Sur activités de conseil et d'assistance		-
Sur ventes de produits d'assurances		-
Sur autres prestations de service		-

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE				(en milliers MAD)
PRODUITS ET CHARGES				
	31 déc 2019	31 déc 2018		
Produits	1 005	17 472		
Gains sur les titres de transaction	1 005	17 472		
Plus-value de cession sur titres de placement	-	-		
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	-	-		
Gains sur les produits dérivés	-	-		
Gains sur les opérations de change	-	-		
Charges	-	-		
Pertes sur les titres de transaction	-	-		
Moins value de cession sur titres de placement	-	-		
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	-	-		
Pertes sur les produits dérivés	-	-		
Pertes sur opérations de change	-	-		
RESULTAT	1 005	17 472		

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		31 déc 2019
		(en milliers MAD)
		Montant
Charges du personnel		44 948
Impôts et taxes		827
Charges externes		5 664
Autres charges générales d'exploitation		3 740
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles		4 016
TOTAL		59 196

AUTRES PRODUITS ET CHARGES		31 déc 2019
		(en milliers MAD)
		Montant
Autres produits et charges bancaires		
Autres produits bancaires		1 005
Autres charges bancaires		310
Produits et charges d'exploitation non bancaires		
Produits d'exploitation non bancaires		1 945
Charges d'exploitation non bancaires		175
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables		12 914
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties		5 421
Produits et charges non courants		
Produits non courants		325
Charges non courantes		10 870

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL **31 déc 2019**
(en milliers MAD)

INTITULES	Montant	Montant
I- Résultat Net Comptable	291 765	
Bénéfice net	291 765	
Perte nette		-
II- Réintégrations fiscales	208 026	
1- Courantes	14 239	
Charges sur exercices antérieurs	73	
Charges hors exploitation	608	
Excédent d'amortissement voitures	42	
Ecart de conversion passif	604	
Dotations aux provisions pour risques généraux	10 635	
Dotations aux provisions pour CES	2 278	
2- Non courantes	193 787	
Impôts sur les sociétés	182 917	
Contribution sociale de solidarité	10 864	
Autres charges non courantes	5	
-		
-		
-		

III- Déductions fiscales **5 421**

1- Courantes	5 421	
Reprises sur provisions des opérations diverses	4 107	
Reprises sur provisions pour CES	1 314	
-		
-		
2- Non courantes		
-		
-		
-		
-		

TOTAL **499 791** **5 421**

IV- Résultat brut fiscal **494 370**

Bénéfice brut fiscal (A)	494 370
Déficit brut fiscal (B)	

V- Reports déficitaires imputés (C)*

Exercice N-4	
Exercice N-3	
Exercice N-2	
Exercice N-1	

VI- Résultat net fiscal **494 370**

Bénéfice net fiscal (A - C)	494 370
OU	
Déficit net fiscal (B)	

VII- Cumul des amortissements fiscalement différés

VIII- Cumul des déficits fiscaux restant à reporter

Exercice N-4	
Exercice N-3	
Exercice N-2	
Exercice N-1	

(*) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS **31 déc 2019**
(en milliers MAD)

I- DETERMINATION DU RESULTAT	Montant
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	485 227
(*) Réintégrations fiscales sur opérations courantes	14 239
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes	5 421
(=) Résultat courant théoriquement imposable	494 045
(-) Impôt théorique sur résultat courant	182 797
(=) Résultat courant après impôts	311 248

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE **31 déc 2019**
(en milliers MAD)

NATURE	Solde au début de l'exercice (1)	Opérations comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)
A- TVA collectée	15 152	146 803	143 943	18 012
B- TVA à récupérer	16 723	69 482	68 763	17 442
Sur charges	16 723	69 481	68 463	17 440
Sur immobilisations	0	302	300	2
C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)	- 1 571	77 321	75 179	570

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL **31 déc 2019**
(en milliers MAD)

Montant du capital :	1 000 000
Montant du capital social souscrit non appelé :	-
Valeur nominale des titres :	

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)	Pourcentage des droits de vote (%)
		Exercice précédent	Exercice actuel		
ETAT				100	100
TOTAL				100	100

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE **31 déc 2019**
(en milliers MAD)

A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant
Décision du CA : 29/05/2019			
Report à nouveau	-	Réserves légales	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	-
Résultats nets de l'exercice	269 846	Autres affectations	269 846
Prélèvement sur les bénéfices	-		
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	269 846	TOTAL B	269 846

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES (en milliers MAD)

	31 déc 2019	31 déc 2018	31 déc 2017
Capitaux propres et assimilés	3 750 423	3 458 658	3 188 813
A déduire Montant concernant le Fonds d'Accompagnement des Collectivités Territoriales	-		
Capitaux propres et assimilés nets	3 750 423	3 458 658	3 188 813
Opérations et résultats de l'exercice			
Produit net bancaire	550 146	494 426	483 910
Résultat avant impôts	474 682	430 640	416 471
Impôts sur les résultats	182 917	160 794	159 749
Bénéfices distribués	-	-	-
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	291 765	269 846	256 722
Résultat par titre (en MAD)			
Résultat net par action ou part sociale			
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
Personnel			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	38 563	37 272	37 874
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	100	103	105

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS (en milliers MAD)

I. DATATION	
Date de clôture (1)	31 déc 2019
Date d'établissement des états de synthèse (2)	Février 2020
Date d'arrêté des comptes	28 mai 2020

(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ère} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indication des événements
	Favorables
	Défavorables
	Impact de la pandémie liée au Covid-19 au titre de l'exercice 2020
	1. Impact opérationnel
	Le FEC a procédé à l'activation de son Plan de Continuité d'Activité qui repose sur des procédures de continuité d'activité visant la minimisation des impacts.
	L'objectif étant de maintenir l'activité de la Banque notamment pour les processus les plus critiques et de facto atténuer les risques opérationnels.
	2. Impact financier
	Le FEC assure une surveillance rapprochée du risque crédit et une vigilance particulière est portée au recouvrement des créances sur la clientèle.
	Le taux de recouvrement à date, au titre des mois de janvier, février et mars 2020 avoisine les 95%. Toutefois, ce niveau de recouvrement ne présage nullement du taux de recouvrement relatif aux 9 prochains mois de l'année 2020.
	L'évaluation de l'impact de la pandémie sur le portefeuille de la Banque est effectuée en permanence et les mesures appropriées seront préconisées afin d'atténuer les conséquences sur les comptes de l'Institution.
	3. Impact sur l'activité
	La Banque anticipe, au titre de l'année 2020, un montant prévisionnel des décaissements moins soutenu qu'en 2019, conséquence notamment d'un glissement temporel à 2021, dans la réalisation de certains projets des Collectivités Territoriales.

EFFECTIFS (En nombre)

EFFECTIFS	31 déc 2019	31 déc 2018
Effectifs rémunérés	98	102
Effectifs utilisés	98	102
Effectifs équivalent plein temps	98	102
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	-	-
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	-	-
Cadres (équivalent plein temps)	90	93
Employés (équivalent plein temps)	8	9
Dont effectifs employés à l'étranger	-	-

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS (en milliers MAD)

TITRES	Nombre de comptes		Montant	
	31 déc 2019	31 déc 2018	31 déc 2019	31 déc 2018

Titres dont l'établissement est dépositaire
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion

RESEAU (en nombre)

RESEAU	31 déc 2019	31 déc 2018
--------	-------------	-------------

Guichets permanents
Guichets périodiques
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque
Succursales et agences à l'étranger
Bureaux de représentation à l'étranger

COMPTES DE LA CLIENTELE (En nombre)

COMPTES DE LA CLIENTELE	31 déc 2019	31 déc 2018
-------------------------	-------------	-------------

Comptes courants
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger
Autres comptes chèques
Comptes d'affacturage
Comptes d'épargne
Comptes à terme
Bons de caisse
Autres comptes de dépôts

Etat des créances en souffrance et des provisions correspondantes au 31/12/2019 (en milliers MAD)

	31 déc 2019		31 déc 2018	
	Créances	Provisions	Créances	Provisions
Prêts Classiques				
Créances préjudiciables	1 792	69	-	-
Créances douteuses	10 734	1 025	26 985	2 587
Créances compromises	18 935	7 858	5 927	5 344
Sous total 1	31 461	8 953	32 912	7 931
Prêts MEN				
Créances préjudiciables	-	-	-	-
Créances douteuses	-	-	-	-
Créances compromises	1 475	254	1 767	312
Sous total 2	1 475	254	1 767	312
Total Général	32 936	9 207	34 679	8 243

DISPOSITIF DE GESTION GLOBALE DES RISQUES



1. Gestion intégrée des risques

1.1 Principes de contrôle et de gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance de la gestion des risques au Fonds d'Équipement Communal repose sur :

- l'engagement résolu du Conseil d'Administration à privilégier la gestion des risques ;
- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'Institution dans le processus ;
- des procédures et des responsabilités clairement définies au sein de l'organisation ;
- l'attribution de ressources appropriées pour la gestion des risques et le développement d'une sensibilité aux risques chez toutes les parties prenantes.

1.2 Structure et gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et la gestion des risques sont assurées par les instances décrites ci-après :

Organe d'Administration

Le Conseil d'Administration est présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet.

Il comprend, en outre, les membres suivants :

- 2 représentants du Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- 1 représentant du Ministère de la Santé ;
- 1 représentant du Ministère de l'Équipement et du Transport ;
- 1 représentant du Ministère de l'Énergie et des Mines ;
- le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- des membres représentant les élus : 8 conseillers communaux désignés parmi les conseillers communaux figurant sur une liste établie à cet effet.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins du FEC l'exigent et au moins deux fois par an.

Le Commissaire du Gouvernement désigné auprès du FEC, conformément aux textes en vigueur, assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

Comité d'Audit et des Risques

Le Conseil d'Administration est assisté par un Comité d'Audit et des Risques, conformément aux dispositions légales et réglementaires, relatives au contrôle interne des établissements de Crédit.

Le Comité d'Audit et des Risques comprend, outre le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, Président :

- le Wali, Inspecteur Général de l'Administration Territoriale (Ministère de l'Intérieur) ;
- le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures (Ministère de l'Economie et des Finances).

Le Comité d'Audit et des Risques est chargé notamment de porter son appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et sur la cohérence des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Instance Dirigeante

La Direction Générale du FEC évalue l'efficacité du processus de gestion des risques et procède à un examen régulier des politiques, stratégies et initiatives clés en matière de gestion des risques.

La Direction Générale effectue deux fois par an (ou plus souvent si les circonstances l'exigent) des présentations devant le Conseil d'Administration sur les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques.

Comité de Crédit

Le Comité de Crédit est chargé d'examiner et de consentir les prêts dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Crédit du FEC comprend, outre le Gouverneur, Directeur Général du FEC, Président :

- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- 1 représentant désigné par la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Le Comité de Crédit se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois.

Comité des Risques Interne

Le Comité des Risques Interne, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, se charge notamment de :

- valider la stratégie globale de gestion des risques du FEC et de s'assurer de sa mise en œuvre ;
- valider les procédures formelles de gestion des risques en vérifiant leur conformité avec les exigences réglementaires ;
- assurer le suivi et l'évaluation des dispositifs de prévention des risques mis en place par le FEC ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité d'Audit et des Risques et de celles des intervenants du contrôle externe en matière de prévention des risques ;
- examiner les informations relatives à la gestion des risques et s'assurer de leur fiabilité, avant leur transmission aux tiers.

Comité ALCO (Asset Liability Committee)

Le Comité ALCO, présidé par le Directeur Général du FEC, a pour attributions :

- d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion Actif-Passif de la banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des Fonds Propres...), conformément aux orientations stratégiques du conseil d'Administration et aux dispositions législatives et réglementaires ;
- d'évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle ;
- de définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques taux et liquidité ;
- de veiller aux équilibres bilanciaux de la Banque ;
- d'évaluer l'impact du lancement des nouveaux produits, ou toute nouvelle activité comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;
- de suivre le profil de risque de la Banque (risque de liquidité, de taux et de change) à l'aune des limites internes et réglementaires fixées par la Banque ;
- de valider les conventions et les modes d'écoulement en taux.

Direction des Risques et Contrôle Permanent

La Direction des Risques et Contrôle Permanent est chargée notamment de s'assurer de la fiabilité et de la sécurité des opérations réalisées par le FEC ainsi que de la mise en œuvre de processus efficaces de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques.

Audit Interne

L'Audit Interne est chargé des opérations d'audit portant sur l'organisation, les procédures et le fonctionnement du FEC.

Cette entité assure la réalisation des missions d'audit ainsi que la préparation et le suivi des réunions du Comité d'Audit et des Risques.

L'Audit Interne est également chargé d'apporter l'assistance nécessaire aux intervenants du contrôle externe et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations.

Fonction Conformité

La fonction Conformité est chargée du suivi de la conformité des opérations et des actes du FEC au regard des dispositions légales et réglementaires, applicables au FEC.

Elle est également chargée de la mise en œuvre et du suivi du code déontologique applicable au personnel du FEC.

2. Exposition aux risques

Les risques associés aux activités du Fonds d'Équipement Communal sont les suivants :

Risque de crédit : risque qu'une contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations contractuelles.

Risque de liquidité : se rapporte au risque que le FEC ne puisse pas satisfaire aux demandes de liquidités et s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Les demandes de liquidités peuvent survenir à l'échéance d'une dette et par suite d'un accord de crédit.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges du FEC, ses revenus et sa valeur économique.

Risques opérationnels : risques de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables aux procédures, aux ressources humaines, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Risque de non-conformité : correspond au risque de non-conformité aux lois, règlements et directives réglementaires applicables.

Risque de change : dû aux fluctuations des taux de change.

2.1 Risque de Crédit

Le FEC est exposé au risque de crédit en raison de son activité d'octroi de prêts.

Politique générale des prêts

Le FEC exige de ses clients un effort d'autofinancement d'au moins 20% du coût de l'investissement, sauf pour des exceptions justifiées et agréées par le Comité de Crédit.

Les taux appliqués sont soit des taux fixes soit des taux révisables.

Le remboursement des prêts FEC s'effectue au moyen de versements annuels, comprenant principal et intérêts.

Prise de décision

La Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge de l'agrément du projet à financer et apprécie le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit ainsi que la capacité du client à mener à bien son projet.

Le Comité de Crédit décide de l'octroi du prêt. Ce dernier est autorisé par un arrêté conjoint signé par les Ministres de l'Intérieur et de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Processus de gestion du risque de crédit

À la réception d'une demande de financement d'un projet et en fonction de sa taille, le Pôle Opérations, procède à l'évaluation du projet et à l'analyse de la qualité financière du client.

L'évaluation du projet à financer repose sur une connaissance approfondie du client, de la nature de l'investissement à réaliser et du montage financier mis en place.

L'analyse de la situation financière du client porte sur les données budgétaires des bilans d'exécution des budgets des trois dernières années, et des budgets approuvés respectifs ainsi que sur les données du budget prévisionnel de l'année en cours.

Une analyse rétrospective est établie dans un premier temps, afin de dégager les tendances d'évolution des principales rubriques budgétaires de la Collectivité Territoriale.

Dans un second temps, une analyse prospective est effectuée sur la base des tendances observées afin de mesurer, dans le temps, l'évolution de la capacité d'emprunt de la Collectivité Territoriale.

Le calcul de la capacité d'emprunt intègre les principes suivants :

- la capacité de remboursement de la Collectivité est fonction du niveau d'épargne dégagé ;
- l'épargne maximale convertible en annuité ne doit pas dépasser 80% de l'épargne brute ;
- le taux d'endettement maximum ne doit pas être supérieur à 40%, sauf dérogation expresse du Conseil d'Administration.

Préalablement à tout agrément de prêt, la Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge d'apprécier le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit en se basant sur :

- l'analyse du contenu du dossier-client : données générales et juridiques, données financières et techniques.

- L'analyse de la situation financière rétrospective et prospective du client, ce qui permet de déterminer la qualité financière intrinsèque de celui-ci et d'apprécier divers ratios d'endettement, de solvabilité ainsi que la capacité d'autofinancement.

- L'appréciation de la qualité du client sur la base de l'historique des remboursements des prêts déjà contractés et de la situation de ses arriérés vis-à-vis du FEC.

- L'appréciation de l'évaluation du projet sur la base de ratios techniques communément admis par type de projets.

- Jugement de la nécessité d'assortir, le prêt à consentir à la fourniture de garanties et proposition des mesures de correction de risque à mettre en place.

Les conditions Générales d'octroi de prêts

Au même titre que les autres dettes des Collectivités Territoriales, les annuités d'emprunt FEC sont assorties de l'obligation légale d'inscription dans leurs budgets.

Les contrats de prêts FEC prévoient :

- une clause suspensive des décaissements en cas de détérioration de la situation financière de l'emprunteur ;
- une clause suspensive des décaissements en cas de retard de paiement dépassant 30 jours.

Profil de solvabilité

À fin Décembre 2019 :

Les risques nets pondérés supportés par le FEC se sont établis à 6 360 988 Milliers de DH et sont constitués à hauteur de 85% du risque de crédit et de 15% du risque opérationnel.

Dans le respect des exigences prudentielles, le ratio de solvabilité s'est établi à 74,83%, tandis que le ratio Tier One s'est affiché à 58,87%, reflétant ainsi le bon niveau de solvabilité de l'Institution.

Analyse du portefeuille de crédit

Les créances sur la clientèle, constituées de 99,79% d'engagements au profit des Collectivités Territoriales, ont totalisé 23.208.504 Milliers de DH au 31 Décembre 2019 :

Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle se portent, au 31 Décembre 2019, à 6.632.685 Milliers de DH.

L'analyse de la situation des engagements hors bilan arrêtée au 31 Décembre 2019, fait ressortir que 70,03% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

La Direction Comptabilité et Reporting se charge du processus de classement et de provisionnement des créances en souffrance.

Les créances sur les Collectivités Territoriales sont affectées d'un taux de pondération de 20%. La politique de classification et de provisionnement est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al-Maghrib.

Coefficient de Division Des Risques

Le FEC veille en permanence, au respect du rapport maximum de 20% entre le total des risques encourus sur un même client et ses fonds propres.

Dans le cadre des demandes de financement, les entités opérationnelles ainsi que la Direction des Risques et Contrôle Permanent s'assurent du respect du coefficient de division des risques, lequel est également suivi par la Direction Comptabilité et Reporting.

Le coefficient de division des risques s'établit, selon les modalités de la nouvelle circulaire n°08/G/2012 de Bank Al-Maghrib (entrée en vigueur en 2013) à 11,90% à fin Décembre 2019, se situant ainsi en dessous du seuil réglementaire fixé par BAM.

Dans le but de renforcer les outils de mesure et d'appréciation du risque crédit, des stress tests ont été effectués afin d'évaluer le degré d'aversion du FEC à ce risque.

Les résultats issus des stress tests minimaux au sens de ladite directive, incorporant des changements potentiels dans la composition du portefeuille du FEC, témoignent de la capacité de résistance du FEC au risque crédit. Le FEC affiche dans l'ensemble des scénarii un ratio de solvabilité supérieur au seuil réglementaire et un taux des créances en souffrance ne dépassant pas 1%.

2.2 Gestion Actif/Passif

Responsables de la gestion Actif/Passif

La Direction Financière se charge de la gestion Actif/Passif.

Le Comité ALCO se charge du suivi transversal et collégial des risques financiers auxquels est exposée l'Institution et de l'examen des décisions qui affecteraient la gestion Actif/Passif.

Gestion Actif/Passif

La banque est dotée d'un dispositif qui permet de couvrir les principales sources des risques taux, liquidité et change.

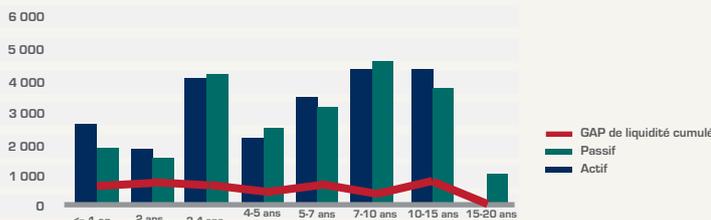
Risque de Liquidité

La banque effectue un écoulement statique en liquidité des positions d'actifs et de passifs, issues du portefeuille bancaire et ventilées sur les tranches réglementaires de maturité.

» Exposition au 31 décembre 2019

Les impasses de liquidité en flux s'affichent au 31 Décembre 2019 comme suit :

IMPASSES ANNUELLES DE LIQUIDITÉ



Risque de Taux

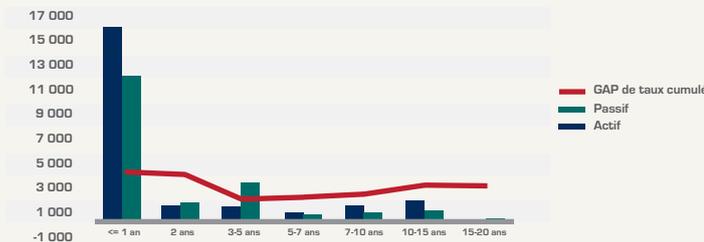
La banque effectue un écoulement statique en taux des positions d'actifs, de passifs et de hors bilan, issues du portefeuille bancaire et ventilées sur les tranches réglementaires de maturité.

Les postes à taux variable sont répartis selon l'intervalle de temps jusqu'à la prochaine date de révision de taux, et ceux à taux fixe selon leur durée résiduelle.

» Exposition au 31 décembre 2019

Les impasses de taux en flux se présentent au 31 décembre 2019, comme suit :

IMPASSES ANNUELLES DE TAUX



A fin décembre 2019, les résultats du stress test font ressortir qu'un choc de +200 pbs des taux engendrait un gain de + 21 % du PNB sur un horizon de 12 mois et une hausse de la valeur économique de +7% par rapport aux fonds propres.

Risque de Change

La couverture du risque de change afférent à la majorité des emprunts extérieurs mobilisés par le FEC au cours des années 90, est prise en charge par l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances/Direction du Trésor et des Finances Extérieures) moyennant rémunération, dans le cadre d'un système propre à chaque ligne de prêt. Par ailleurs, à l'occasion des deux tirages effectués au cours de l'exercice 2019 sur une ligne de crédit contractée en 2018 auprès d'un bailleur de fonds étranger, le FEC a mis en place une couverture totale en termes de montant et de durée contre le risque de change lui permettant d'être immunisé totalement contre ce risque.

2.3 Risques Opérationnels

Organisation et Gouvernance

Au cours des dernières années et conformément aux dispositions de Bank Al-Maghrib et aux principes de bonne gouvernance, le FEC a mis en place un dispositif de contrôle interne évolutif qui permet :

- d'assurer la fiabilité et l'intégrité des informations financières et comptables produites ;
- de s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux lois et règlements en vigueur et selon les orientations et normes de gestion définies par l'Organe de Direction et l'Organe d'Administration ;
- de prévenir et de maîtriser les risques liés à son activité à travers des procédures bien définies et régulièrement contrôlées.

La Direction Générale supervise le dispositif de gestion des risques opérationnels et assure le suivi des actions entreprises pour son renforcement.

Le Comité des Risques Interne se charge de valider la politique de gestion des risques opérationnels, la stratégie de continuité d'activité et de gestion de crise.

Cadre Général

Le FEC a entrepris plusieurs actions pour le renforcement du dispositif de contrôle interne et la mise en place du socle nécessaire pour la construction d'un dispositif de gestion des risques opérationnels robuste et pérenne adossé aux meilleures pratiques et conforme aux exigences réglementaires :

» Mécanisme de délégations de signatures

Le FEC a mis en place un mécanisme évolué de délégations de signatures, basé sur une définition précise des pouvoirs et une délimitation claire des responsabilités. Ce mécanisme répond aux principes suivants :

- Le principe de double signature est obligatoire pour toutes les opérations affectant les comptes du FEC ou d'autres éléments de son actif ;
- La séparation entre l'initiation et l'exécution d'une part, et le contrôle d'autre part ;
- Les remplacements sont systématiquement prévus en cas d'absence ou d'empêchement d'une personne de sorte à assurer la continuité de service.

» Manuel de procédures générales

Le FEC est doté d'un manuel de procédures générales couvrant tous les processus fonctionnels des domaines Pilotage, Métiers et Support. La cartographie générale des processus et procédures a été élaborée selon les exigences de la norme Qualité ISO 9001 V2008.

Par ailleurs, l'intégration de l'outil de modélisation MEGA process a permis d'avoir un référentiel des procédures unique, structuré et accessible par tous les collaborateurs du FEC à travers un site intranet. Ce référentiel fait l'objet d'une maintenance évolutive régulière.

» Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le FEC est doté d'un manuel de procédures et d'organisation comptable permettant de s'assurer que :

- toutes les opérations réalisées par le FEC sont fidèlement traduites en enregistrements comptables ;
- tous les enregistrements sont conformes au Plan Comptable des Etablissements de Crédit et à la réglementation en vigueur ;
- toutes les informations financières et comptables diffusées en interne et externe sont fiables, complètes et intelligibles pour ses utilisateurs.

» Manuel de contrôle interne

Conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleures pratiques en la matière, le FEC est doté d'un manuel de contrôle interne lui permettant de veiller à la régularité et à la bonne application des procédures mises en place ainsi qu'à la formalisation des points de contrôle.

» Plan de Continuité d'Activité

Le FEC dispose, conformément aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 et de la directive n°47/G/2007 de Bank Al-Maghrib, d'un Plan de Continuité d'Activité approuvé par le Conseil d'Administration, permettant d'assurer selon divers scénarios de crise, le fonctionnement en mode dégradé ainsi que la reprise des activités.

La mise en œuvre du PCA du FEC a porté notamment sur la mise en place des :

- Dispositifs de continuité Système d'Information ;
- Dispositifs de continuité logistique ;
- Dispositifs de continuité ressources humaines ;
- Dispositifs de continuité des opérations.

Afin d'assurer le maintien opérationnel des dispositifs mis en place, le corpus documentaire PCA (Etude de criticité, stratégie de continuité, procédures, plan de communication...) est mis à jour régulièrement et un plan de maintenance et du renforcement du PCA du FEC est en cours d'élaboration.

Au cours du deuxième semestre de l'année 2019, aucun sinistre majeur nécessitant l'activation du PCA, n'est survenu au FEC.

Gestion des risques opérationnels

Le FEC est doté d'une cartographie des risques opérationnels qui a été reconstruite en 2010 en s'appuyant sur la typologie Bâle II et dont la mise à jour s'effectue annuellement. Cette cartographie couvre les processus relevant des domaines crédit, support et systèmes d'information et permet de cibler les processus nécessitant une surveillance particulière ou renforcée.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au FEC, dans le cadre de la réforme Bâle II et en application de la Directive n°29/G/2007 émise par Bank Al-Maghrib, permet l'identification, l'évaluation des risques opérationnels ainsi que le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés. Ce dispositif a été complété en 2011 par une base de collecte des incidents qui permet de dégager une vision objective des risques encourus et la réévaluation de ces risques par les résultats de la collecte des incidents opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est entièrement automatisé suite au déploiement d'une application SI, permettant d'assurer :

- L'identification, l'évaluation et la surveillance des risques opérationnels à travers la cartographie des risques.
- La conciliation de la cartographie des risques avec le manuel des procédures générales.
- Le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés.
- La collecte des incidents liés aux risques opérationnels.

Organisation

Sur le volet organisationnel, le pilotage du dispositif de gestion du risque opérationnel est assuré par la Direction des Risques et Contrôle Permanent. Cette dernière s'appuie sur des correspondants risques opérationnels (CRO) au niveau des Entités métiers et Supports.

Ces CRO se chargent de la remontée d'incidents opérationnels, de l'analyse de la base de collecte de ces incidents et de la mise en œuvre des plans d'action de couverture des risques majeurs. A cet effet, une procédure de collecte et de remontée des incidents opérationnels ainsi qu'une fiche de déclaration de la survenance d'un incident opérationnel ont été élaborées et mises à la disposition des CRO afin d'outiller la démarche de collecte et de remontée des incidents. La gouvernance des risques opérationnels est assurée par le Comité des Risques Interne.

Couverture des risques opérationnels

Conformément aux dispositions réglementaires relatives aux exigences minimales en fonds propres, le FEC procède depuis Décembre 2011 à la couverture des risques opérationnels. L'exigence en fonds propres pour la couverture des risques opérationnels est calculée selon l'approche "indicateur de base", soit égale à 15% de la moyenne du produit net bancaire, calculée sur les 3 dernières années.

2.4 Risques de Non-Conformité

Conformément à la circulaire n°4/W/2014 et à la directive n°49/G/2007 de Bank Al-Maghrib, le FEC s'est doté d'une politique de conformité et d'une cartographie des risques de non-conformité.



Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca
Maroc



101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

Espace Oudayas, angle Av Annakhil et av Ben Berka, Hay Ryad, Rabat

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 4.750.423 KMAD dont un bénéfice net de 291.765 KMAD. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 28 mai 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à date.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL** au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 28 mai 2020

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit



Hicham Belemqadem
Associé

Mazars Audit et Conseil



Taha Ferdaous
Associé

Liste des communiqués de presse publiés en 2019

- Publication des états financiers au titre de l'exercice 2018 ;
- Communiqué de presse à l'occasion de la réunion du Conseil d'Administration du 29/05/2019 ;
- Communiqué de presse à l'occasion de l'émission d'obligations ordinaires par le FEC pour un montant global maximal de 2 milliards de dirhams ;
- Communiqué de presse à l'occasion des résultats de l'émission par le FEC d'obligations ordinaires d'un montant de 2 milliards de dirhams ;
- Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 2^{ème} trimestre 2019 ;
- Communication financière au 30 juin 2019, y compris le communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 1^{er} semestre 2019 et les états financiers au 30 juin 2019 ;
- Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 3^{ème} trimestre 2019 ;
- Communiqué de presse concernant l'enregistrement du document de référence du FEC relatif à l'exercice 2018 et au 1^{er} semestre 2019 par l'AMMC.

ANNEXE III.2.N. Etat des honoraires versés aux contrôleurs de comptes

En Dirhams

	2017-2019 : DELOITTE AUDIT						2017-2018 : FIDAROC GRANT THORNTON 2019 : MAZARS AUDIT & CONSEIL						TOTAL TTC
	Montant TTC/Année			Pourcentage/Année *			Montant TTC/Année			Pourcentage/Année *			
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés**													
Emetteur	138 000	138 000	138 000	100%	100%	100%	192 000	192 000	192 000	100%	100%	100%	990 000
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes													
Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	138 000	138 000	138 000	100%	100%	100%	192 000	192 000	192 000	100%	100%	100%	990 000
Autres prestations rendues													
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	138 000	138 000	138 000	100%	100%	100%	192 000	192 000	192 000	100%	100%	100%	990 000

[*] : Part de chaque ligne dans le total général de l'année concernée.

[**] : Le Montant d'engagement au titre de la lettre de mission conformément aux termes du marché associé.

ROYAUME DU MAROC

FONDS
D'EQUIPEMENT
COMMUNAL
صندوق التجهيز
الجماعي

F
E
C

RAPPORT
ENVIRONNEMENT,
SOCIAL ET GOUVERNANCE | 2019

ABREVIATIONS

ALCO	Asset/liability management committee
CA	Conseil d'Administration
CAC	Commissaires aux comptes
CAR	Comité d'audit et des risques
CNR	Comité de nomination et de rémunération
COSI	Comité organisation et système d'information
CRI	Comité des risques interne
CT	Collectivités Territoriales
E&S	Environnemental et social
ESG	Environnement, social et gouvernance
GRH	Gestion des ressources humaines
LCBT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le terrorisme
MEFRA	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
MI	Ministère de l'Intérieur
ODD	Objectifs de développement durable
RSE	Responsabilité sociétale et environnementale
SGES	Système de gestion environnementale et sociale

SOMMAIRE

1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX 2

2. ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES : 3

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE

2.1. Informations environnementales

2.2. Informations sociales

2.2.1. Politique de gestion des ressources humaines

2.2.2. Effectif sur les trois derniers exercices

2.2.3. Schéma d'intéressement et de participation du personnel sur les trois dernières années

2.2.4. Indicateurs relatifs aux ressources humaines sur les trois dernières années

2.3. Gouvernance

2.3.1. Composition de l'organe de gouvernance

2.3.2. Ethique, déontologie et prévention de la corruption

2.4. Informations sur les parties prenantes

AVERTISSEMENT

Ce rapport ESG 2019 constitue, pour le FEC, un premier exercice en matière de communication extra-financière.

Certaines informations exigées par l'AMMC dans le cadre de l'annexe III.2.M de la Circulaire n°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières seront communiquées dès la finalisation d'actions stratégiques dont notamment la stratégie RSE du FEC et la mise en place de son SGES.

1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

Profil et stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du FEC

Banque publique dédiée au financement du développement territorial, le Fonds d'Équipement Communal a connu plusieurs évolutions au cours des dernières années, notamment à travers l'obtention du statut de Banque en 1996, qui lui a permis de diversifier et d'élargir ses sources de financement, de s'aligner sur des pratiques de gouvernance rigoureuses et d'adopter les normes bancaires les plus strictes de la Banque Centrale. Ces évolutions ont également permis à la Banque d'améliorer ses services et interventions au profit du secteur local et de répondre à ses besoins croissants de financement.

Ainsi, à travers le financement des projets d'infrastructures et d'équipement des collectivités territoriales, le FEC contribue notamment à la réduction des disparités sociales et à l'amélioration du cadre de vie du citoyen. Ce faisant, le FEC propose des solutions de financement adaptées aux besoins des collectivités territoriales à travers :

- Des prêts destinés à financer leurs projets d'investissement ;
- Des lignes de crédit destinées au financement de leurs programmes de développement.

L'Institution veille également à accompagner les Collectivités Territoriales dans l'expression de leurs choix d'investissement et leur offre son appui technique tout au long de la réalisation de leurs programmes de développement et projets d'investissement.

Par ailleurs et, dans le cadre de sa mission, le FEC agit en interaction avec l'évolution de son environnement et en appui des différentes politiques publiques.

Dans l'objectif de renforcer davantage les actions et les initiatives entreprises dans le cadre de la responsabilité environnementale et sociale, le FEC s'est résolument engagé à s'aligner sur les normes et référentiels nationaux et internationaux en la matière. Pour ce faire, le FEC envisage d'élaborer une stratégie RSE à travers la définition d'une politique retraçant l'ensemble de ses engagements en matière de développement durable, de lutte contre les changements climatiques et de réduction des disparités sociales, ainsi que par la mise en place des actions et des moyens afin de s'y conformer.

Ainsi, la politique RSE du FEC aura pour principaux objectifs :

- de consolider la gouvernance de la Banque en matière de gestion de tous les aspects environnementaux et sociaux aussi bien en interne que ceux liés à l'activité de prêts ;
- d'être davantage en phase avec les bonnes pratiques nationales et internationales dans les domaines de la gouvernance (éthique, transparence, lutte contre le blanchiment des capitaux et le terrorisme, prévention de la corruption, achat responsable, concurrence loyale etc...), du social (gestion des ressources humaines, ...) et de l'environnement (réduire l'empreinte écologique du FEC et des projets financés, maîtriser les impacts E&S de son activité de prêts ...) ;
- de permettre au FEC de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) à tous les niveaux de son intervention (interne & externe) ;
- de communiquer de façon responsable avec l'ensemble des parties prenantes.

A cet effet, le FEC envisage, au cours de l'année 2020, d'élaborer sa stratégie RSE en fonction des spécificités de son activité et des parties prenantes.

La mise en place de la stratégie RSE a notamment comme préalables :

- La définition du référentiel et du périmètre sur lesquels se basera la politique RSE de l'Institution ;
- La détermination des principaux axes et enjeux stratégiques RSE du FEC ;
- La définition des parties prenantes ;
- Le diagnostic de la situation actuelle par rapport aux objectifs fixés ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions prioritaires pour l'atteinte des objectifs fixés ;
- L'élaboration du plan de communication sur la démarche RSE de la Banque.

2. ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES : Informations Environnementales, Sociales et de Gouvernance

2.1. Informations environnementales

Le FEC a lancé en 2019 une consultation pour la mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) en vue d'intégrer l'évaluation des risques environnementaux et sociaux dans son dispositif global de gestion des crédits et des risques.

La mise en place du SGES devrait, notamment permettre au FEC :

- De renforcer les capacités du FEC en matière d'évaluation et de suivi des impacts E&S des projets soumis à un financement du FEC ;
- D'encourager les Collectivités Territoriales pour le montage de projets de développement durable et à co-bénéfice climat ;
- De saisir les opportunités permettant de lever des financements verts à faible coût ;
- De renforcer son image au niveau du marché financier et bancaire national et international.

Le démarrage de la mission de mise en place du SGES du FEC est prévu en T2 2020, et devrait permettre également à l'Institution de disposer des éléments suivants :

- Une politique de sauvegarde environnementale et sociale des projets financés ;
- Une catégorisation des projets selon leurs impacts environnementaux et sociaux (E&S) ;
- Des procédures d'évaluation des impacts E&S engendrés et les mesures à mettre en place pour les éviter et/ou les atténuer ;
- Des processus de suivi et d'évaluation des mesures d'atténuation mises en place.

2.2. Informations sociales

2.2.1. Politique de gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines occupe une place importante dans la stratégie de l'Institution qui privilégie la valorisation du capital humain par le développement des compétences et la motivation du personnel.

Recrutement

Le recrutement est régi par un dispositif de recrutement approuvé par le Conseil d'Administration du FEC en date du 30 octobre 2013, qui stipule que le recrutement dans les emplois du FEC se fait selon le critère de mérite à travers des appels à candidature non discriminatoires, soit par la procédure d'entretien ou celle du concours.

Il est à préciser qu'au niveau du dispositif de recrutement en vigueur, les postes de responsabilité font préalablement l'objet d'appels à candidatures en interne pour lesquels seuls les critères de formation, d'expérience et de mérite sont considérés.

Rémunération

La rémunération des collaborateurs de la Banque repose sur un système dual mettant l'emploi au cœur de la rémunération, en adoptant une pesée et une classification des emplois en fonction des missions et des responsabilités assignées.

Par ailleurs, la politique de rémunération du personnel du FEC est régie par les dispositions du titre III du règlement intérieur du personnel, et les décisions d'application sont prises par le Directeur Général.

Gestion des carrières

La Banque a institué un système d'appréciation et d'évaluation annuelle des performances sur la base des indications du référentiel des emplois et des compétences. Ce système garantit l'égalité, la transparence et la neutralité au titre des évaluations annuelles.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que la gestion des carrières au sein du FEC se base principalement sur les résultats de ces évaluations annuelles.

Formation

La formation du personnel de l'Institution constitue un levier important de développement des compétences. A cet effet des plans de formation annuels ont été dispensés aux collaborateurs de la Banque au cours des dernières années. Ainsi, et dans le cadre de la mise en œuvre de ces plans de formation, le choix du FEC s'est porté sur des partenaires qui dispensent une formation de qualité et disposent d'un large réseau d'experts praticiens dans des disciplines directement liées aux métiers du FEC, notamment la finance, la gestion des risques, la communication institutionnelle, l'audit, l'évaluation et la gestion des projets.

Dans ce cadre, les réalisations budgétaires relatives à la formation au titre des exercices 2017-2018 et 2018-2019 s'établissent respectivement à 864 000 dhs au profit de 82 collaborateurs (soit près de 80% de l'effectif global) et 35 956,98 dhs au profit de 3 collaborateurs (soit 3% de l'effectif global).

Le faible taux de réalisation du plan de formation au titre des exercices 2018-2019 s'explique par le report des formations prévues, et ce, dans l'attente de l'opérationnalisation du Plan de Développement Stratégique de la Banque et de la mise à jour de son organisation.

Le budget de formation de la période 2017-2019 se présente comme suit :

En KDH	2017	2018	2019
Budget de formation	1 000	1 000	940
Rapport du budget formation / Frais de personnel	2,16%	2,1%	1,3%

Égalité hommes / femmes

Les dispositions du Règlement Intérieur du FEC, ainsi que les décisions qui en découlent sont fondées sur les principes de neutralité et de non-discrimination entre les sexes. Dans ce sens, la Banque est engagée pour assurer l'égalité homme / femme, notamment à travers la mise en œuvre d'actions concrètes à toutes les composantes de la gestion des ressources humaines.

2.2.2. Effectif sur les trois derniers exercices

Répartition par nature de contrat de travail

La répartition de l'effectif du FEC sur les trois dernières années, par nature de contrat de travail, se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par nature de contrat	2017	2018	2019
CDI	93	92	89
CDD	1	1	1
Statutaire	9	9	8
Total	103	102	98

Répartition par catégorie

La répartition de l'effectif du FEC sur les trois dernières années, par catégorie, se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par catégorie	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18
Cadres	94	93	90	-1,1%	-3,2%
Employés	9	9	8	0%	-11,1%
Effectif Global	103	102	98	-1%	-3,9%
dont effectif détaché ou mis à disposition du FEC	2	2	2	0%	0%
Taux d'encadrement	91,30%	91,18%	91,84%		

Au 31 décembre 2019, l'effectif global et le taux d'encadrement du FEC sont quasi stables durant la période considérée.

Répartition globale par genre

La répartition de l'effectif du FEC sur les trois dernières années, par genre, se présente comme suit :

Genre	2017		2018		2019	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Répartition effectif	47	56	46	56	44	54
Total	103		102		98	

La répartition de l'effectif du FEC, par genre et par catégorie, se présente comme suit :

Catégorie	2017		2018		2019	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Direction Générale	0	2	0	2	0	2
Directeur	3	6	3	7	3	7
Responsable	6	6	6	6	6	5
Cadre	36	35	35	34	33	34
Employé	2	7	2	7	2	6
Effectif par genre :	47	56	46	56	44	54
Dont détachés auprès du FEC	1	1	1	1	1	1
Total	103		102		98	

Répartition par ancienneté

La répartition de l'effectif du FEC par ancienneté se présente comme suit :

Ancienneté	2017	2018	2019
Tranche > à 20 ans	37	35	35
< à 20 ans & > à 10 ans	34	36	39
< à 10 ans > à 5 ans	22	19	13
Tranche < à 5 ans	10	12	11
Total	103	102	98

2.2.3. Schéma d'intéressement et de participation du personnel sur les trois dernières années

A ce jour, il n'existe aucun plan d'intéressement ou de participation du personnel au capital du FEC compte tenu de son statut d'établissement public détenu à 100% par l'Etat.

2.2.4. Indicateurs relatifs aux ressources humaines sur les trois dernières années

Nombre de représentants du personnel

A la date d'établissement du présent document, le FEC dispose de deux représentants du personnel.

	2017	2018	2019
Représentants du personnel	3	2	2

Nombre de jours de grève par exercice

Au titre des 3 derniers exercices, le FEC n'a recensé aucun jour de grève.

Nombre d'accidents de travail par exercice

Au titre des 3 derniers exercices, le FEC n'a recensé aucun accident de travail.

Nombre de licenciements par exercice et par catégorie

Au cours des exercices considérés, aucun licenciement n'a été opéré au FEC.

Nombre de démissions par exercice et par catégorie

Le nombre de démissions du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

Nombre de démissions	2017	2018	2019
Direction Générale			
Directeur			
Responsable			
Cadre		1	1
Employé			
Total des démissions	0	1	1

Par ailleurs, le nombre de départs (retraite, mise en disponibilité...) du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

Nombre de départs	2017	2018	2019
Direction Générale	1	1	
Directeur			
Responsable			
Cadre	5	2	3
Employé	1	1	1
Total des départs	7	4	4

Nombre de recrutements par exercice et par catégorie

Le nombre de recrutements du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices, par catégorie, se présente comme suit :

	2017	2018	2019
Direction Générale	1	1	
Directeur		1	
Responsable			
Cadre	2	1	1*
Employé		1	
Total recrutements	3	4	1

(*) : Réintégration d'une mise en disponibilité

En tenant compte des différents éléments présentés ci-dessus, le turnover au sein du FEC a évolué sur la période considérée comme suit :

	2017	2018	2019
Recrutements	3	4	1*
Départs	7	4	4
Démissions	0	1	1
Effectif	103	102	98
Turnover (1)	4,9%	4,4%	3,1%

(1) : Turnover = (Recrutements + Départs + Démissions) / 2 / Effectif

Le turnover enregistré s'établit à 4,9% en 2017, 4,4% en 2018 et 3,1% en 2019 reflétant globalement une stabilité de l'effectif.

Nombre et nature des litiges sociaux par exercice

Aucun litige social (collectif ou individuel) n'a été enregistré sur la période 2017-2019.

2.3. Gouvernance

2.3.1. Composition de l'organe de gouvernance

Conseil d'Administration (CA) du FEC

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC, promulguée par le Dahir n° 1-92-5 du 5 août 1992, telle que modifiée et complétée et aux dispositions de l'article 3 du décret n° 2-90-351 du 14 décembre 1992 pris pour l'application de la loi n° 31-90 précitée, le FEC est administré par un Conseil présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet, en l'occurrence le Ministre de l'Intérieur qui, de par les dispositions de l'article 2 du décret susvisé, assure la tutelle du FEC et ce, sous réserve des pouvoirs et attributions dévolus au Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration par les lois et règlements sur les établissements publics.

Le Conseil d'Administration du FEC est composé de manière paritaire de 8 membres représentant l'Administration et de 8 membres représentant les élus locaux. Il comprend, outre son Président, les membres non exécutifs suivants² :

- Deux représentants du Ministère de l'intérieur ;
- Deux représentants du Ministère de de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- Un représentant du Ministère de la Santé ;
- Un représentant du Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau ;
- Un représentant du Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement ;
- Le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ou son représentant ;
- Huit conseillers communaux désignés par décision du Ministre de l'Intérieur et ce, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°31-90 précitée.

Il en ressort que conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC, telle que modifiée et complétée, et de celles de l'article 3 de son décret d'application :

- Les membres du Conseil d'Administration du FEC, représentant l'Administration, sont désignés par voie réglementaire ;
- Les membres du Conseil d'Administration représentant les élus locaux sont désignés par décision du Ministre de l'Intérieur.

Il est important de signaler que les dispositions de la Circulaire n° 5/W/16 du Wali de Bank Al-Maghrib du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit seront prises en compte dans le cadre de la refonte envisagée des textes régissant le FEC en cours d'étude.

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration du FEC est composé comme suit :

Membres du Conseil d'Administration (CA) du FEC au 31 décembre 2019 ³			
Nom et Prénom	Fonction au sein du CA	Statut	Date de nomination
Le Chef du Gouvernement ou l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet		Président	--
Membres du CA du FEC représentant l'Administration			
2 représentants du Ministère de l'Intérieur		Membres non désignés intuitu personae	--
Mme Saadia LAAROUSSI	Représentant du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration	Membre	09 nov 2015
M. Hicham TALBY	Représentant du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration	Membre	20 avr 2016
M. Abdelouahab BELMADANI	Représentant du Ministère de la Santé	Membre	29 oct 2018
M. Ahmed IMZEL	Représentant du Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau	Membre	23 oct 2017
M. Allal REKKADI	Représentant du Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement	Membre	24 mai 2017
M. Khalid HATTAB	Directeur du Pôle Finance de la Caisse de Dépôt et de Gestion, représentant le directeur de la CDG	Membre	20 juil 2017

(2) : Le gouverneur de Bank Al-Maghrib n'est plus membre du Conseil d'Administration qui avait pris acte lors de sa réunion du 30 mai 2006 du retrait de BAM du Conseil d'Administration du FEC.

(3) : La composition du CA du FEC est fixée en vertu des dispositions de l'article 3 du Décret n°2-90-351 du 14 décembre 1992, pris pour l'application de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC.

Membres du CA du FEC représentant les élus locaux			
M. Mohammed BOUDRA	Président du Conseil Communal d'AL HOCEIMA Province d'AL HOCEIMA	Membre	03 mai 2017
M. Abdelaaziz OMARI	Président du Conseil Communal de CASABLANCA Préfecture de CASABLANCA	Membre	03 mai 2017
Mme Amina BOUHDOD	Présidente du Conseil Communal de LAGFIFATE Province de TAROUDANT	Membre	03 mai 2017
Mme Hakima GHERMAL	Présidente du Conseil Communal de AL HAMAM Province de KHENIFRA	Membre	03 mai 2017
M. Mohammed CHAOUKI	Président du Conseil Communal de FOUM JEMAA Province d'AZILAL	Membre	03 mai 2017
M. Badr EL MOUSSAOUI	Président du Conseil Communal de EI MARSIA Province de LAAYOUNE	Membre	03 mai 2017
M. El Mustapha AL GHAZOU	Président du Conseil Communal de HAD KOURT Province de SIDI KACEM	Membre	03 mai 2017
M. Mohammed MOUBDI	Président du Conseil Communal de FKI H BENSALAH Province de FKI H BENSALAH	Membre	03 mai 2017

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi 31-90 précitée, le contrôle financier de l'établissement par l'Etat est assuré par un Commissaire du Gouvernement chargé notamment de veiller à la conformité des décisions du FEC avec les dispositions de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC précitée et la politique générale de l'Etat en matière financière. Son avis conforme est requis par le Conseil pour :

- L'arrêté du programme général des prêts ;
- L'arrêté du budget de fonctionnement et d'équipement du Fonds ;
- L'affectation des bénéficiaires ;
- Le statut et la rémunération du personnel.

Il est également important de préciser que la mission et les modalités de fonctionnement du CA du FEC (composition, convocation des membres, quorum, délibérations...etc...) sont régies par les dispositions de la loi n° 31-90 précitée et par son décret d'application et ce, eu égard au statut du FEC qui est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, soumis aux dispositions de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Enfin, en application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2-90-351 précité, le CA du FEC se réunit au moins 2 fois par an :

- Avant le 31 mai pour arrêter les comptes de l'exercice écoulé ;
- Avant le 31 octobre pour examiner et arrêter le budget du Fonds et le programme prévisionnel de l'exercice suivant.

Au cours des exercices 2017, 2018 et 2019, le CA du FEC s'est réuni à 6 reprises, à raison de 2 réunions par an.

Préalablement à la tenue de chaque réunion du CA, la Direction Générale du FEC adresse au Président du CA un dossier comportant les éléments suivants :

- L'ordre du jour de la réunion ;
- Le procès-verbal de la réunion précédente ;
- Les projets de résolutions devant être approuvés lors de la prochaine réunion ;
- Le rapport de gestion devant être présenté lors de la réunion du Conseil et le cas échéant, les documents ou rapports sur le fondement desquels les administrateurs pourront participer aux débats et prendre les décisions nécessaires ;
- Une matrice faisant ressortir la mise en œuvre des recommandations des administrateurs lors des réunions précédentes.

Ce dossier est également transmis à l'ensemble des administrateurs, au Commissaire du Gouvernement et aux Commissaires aux Comptes, préalablement à la tenue de chaque réunion du CA.

Par ailleurs, il est à préciser qu'un projet de règlement Intérieur du CA du FEC est en cours d'élaboration et permettra de définir les règles relatives notamment à l'organisation et au fonctionnement des réunions du CA.

Comités spécialisés

Comités émanant du Conseil d'Administration

Comité d'Audit et des Risques

Le statut de banque a permis au FEC de s'aligner sur les pratiques de gouvernance les plus strictes. Ainsi, conformément à la réglementation bancaire, le FEC dispose depuis 2003 d'un Comité d'Audit chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière d'évaluation de la cohérence et de l'adéquation du dispositif de contrôle interne.

Conformément aux dispositions de la Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°4/W/2014 relative au contrôle interne des établissements de crédit du 30 octobre 2014, le Conseil d'Administration du FEC a approuvé lors de sa réunion du 26 mai 2015, la proposition d'instituer un Comité d'Audit et des Risques compte tenu de la taille de l'Institution, et a fixé sa composition.

Composition du Comité d'Audit et des Risques

Le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion	Président
Le Wali, Inspecteur Général de l'Administration Territoriale (Ministère de l'Intérieur)	Membre permanent
Le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures (Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration)	Membre permanent

Le Comité d'Audit et des Risques se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent, au moins deux fois par an. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

Au cours des exercices 2017, 2018 et 2019, le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni à 9 reprises, à raison de 3 réunions par an.

Le Comité d'Audit et des Risques du FEC est régi par une charte qui précise ses missions, sa composition, son périmètre d'intervention et ses règles de fonctionnement. Cette charte a été approuvée par le Conseil d'Administration réuni le 27 mai 2016.

Les travaux du Comité d'Audit et des Risques ont pour double objectif d'assister le Conseil d'Administration dans l'évaluation de la qualité et la cohérence du dispositif de contrôle interne du FEC et de l'accompagner en matière de stratégie et de gestion des risques.

Le périmètre d'intervention du Comité d'Audit et des Risques s'étend à l'ensemble des entités du FEC. Il intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels.

Comité de Nomination et de Rémunération

Conformément aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 du Wali de Bank Al-Maghrib relative au contrôle interne des établissements de crédit du 30 octobre 2014 et celles de la Directive du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit du 30 octobre 2014, le Conseil d'Administration du FEC a institué, lors de sa réunion du 29 mai 2019, un Comité de Nomination et de Rémunération (CNR) et a approuvé sa charte, qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Ce Comité est composé de 3 membres non exécutifs, en cours de désignation. Il peut aussi faire appel à tout expert ou personne dont la contribution est jugée utile, au regard des points inscrits à l'ordre du jour de ses réunions.

Ce Comité a notamment pour missions de :

- Donner un avis sur le processus de recrutement et de nomination des dirigeants du FEC ;
- Donner un avis sur la politique de rémunération du FEC.

Le Comité de nomination et de rémunération se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par an, et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Comité institué par la loi du FEC

Comité de crédit

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 31-90 précitée, il est institué au sein du FEC, un Comité de Crédit chargé d'examiner et de consentir les prêts et les avances dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Composition du Comité de crédit (cf. article 6 du Décret n° 2-90-351 précité)

Le Directeur Général du FEC	Président
Deux représentants désignés par le Ministère de l'Intérieur	Membres permanents
Deux représentants désignés par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration	Membres permanents
Un représentant désigné par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion	Membre permanent

Le Comité de Crédit peut s'adjoindre, à titre consultatif, des représentants de tout ministère ou organisme dont l'avis lui paraît nécessaire.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n° 2-90-351 précité, ce comité se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois. Lorsque les circonstances l'exigent, le Comité de Crédit peut se réunir à la demande écrite de l'un de ses membres.

Au cours des exercices 2017, 2018 et 2019, le Comité de Crédit s'est réuni à 38 reprises à raison de 11 réunions en 2017, 13 réunions en 2018 et 14 réunions en 2019.

Comités émanant de la Direction Générale

Comité des Risques Interne

Le FEC dispose depuis 2009 d'un comité des risques interne dont les missions et les modalités de fonctionnement ont été revues en 2019.

Conformément à la décision de Monsieur le Gouverneur Directeur Général du FEC, décision n°32, du 03 avril 2019, le comité des risques interne a notamment pour missions :

1. En matière de gestion du risque Crédit :

- S'assurer de la cohérence des activités du FEC avec ses orientations stratégiques ainsi qu'avec son degré d'aversion aux risques ;
- Examiner la déclinaison des niveaux généraux d'aversion aux risques en limites internes et veiller au respect de ces limites ;
- S'assurer de l'efficacité du dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance du risque de concentration du crédit ;
- Examiner et suivre l'évolution des créances en souffrance et des créances vulnérables et décider des mesures à entreprendre ;
- Examiner régulièrement la pertinence des stress-test, en évaluer les résultats, et engager les mesures visant l'atténuation des risques lorsque les stress-test révèlent des vulnérabilités.

2. En matière de gestion du risque opérationnel :

- S'assurer du déploiement du dispositif de gestion des risques opérationnels dans les différentes entités de la Banque ;
- Procéder à une revue périodique de l'évolution de l'exposition aux risques opérationnels, des pertes et des incidents opérationnels ;
- Examiner et valider les évolutions de la cartographie des risques opérationnels ;
- Surveiller l'évolution du coût du risque opérationnel lors de la remontée des pertes opérationnelles ;
- S'assurer de l'efficacité du dispositif de collecte et de remontée des incidents ;
- S'assurer du suivi de la formalisation des contrôles et gestion des risques au niveau des différentes entités du FEC ;

- Examiner et évaluer le dispositif de continuité de l'activité de la Banque ;

- Valider les reportings relatifs à la gestion des risques opérationnels à transmettre au CAR et/ou au CA.

3. En matière de gestion des risques liés aux activités externalisées :

- S'assurer du suivi des risques liés aux activités externalisées.

4. En matière de renforcement du système de contrôle interne :

- S'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne ;
- Effectuer une surveillance, effective et régulière, des mesures d'amélioration du système de contrôle interne et de renforcement de la culture du contrôle interne au niveau de différentes entités de la Banque ;
- S'assurer de la conformité des procédures internes avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'avec les normes et usages professionnels et déontologiques ;
- Traiter toute question liée à l'amélioration du dispositif de contrôle interne ;
- Examiner et valider le manuel de contrôle interne ;
- Examiner le rapport annuel sur le contrôle interne à transmettre à BAM ;
- Suivre la mise en œuvre de tous les plans d'actions afin de pallier aux dysfonctionnements relevés par les corps de contrôle interne et externe.

5. En matière de conformité aux exigences réglementaires et prudentielles :

En matière de conformité aux exigences réglementaires et prudentielles, le CRI s'assure de la conformité des dispositifs et des modèles de gestion des risques mis en place aux exigences de la réglementation prudentielle. Il veille également au respect des normes prudentielles applicables au FEC.

Dans ce cadre, le CRI veille notamment au respect :

- Des règles de solvabilité ;
- Du dispositif de limitation de la concentration du risque de crédit à l'égard d'une même contrepartie.

6. Gouvernance, supervision et contrôle externe du FEC :

Le CRI veille à la mise en œuvre des recommandations relevant de son champ d'intervention et émanant du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et des Risques ainsi que des intervenants de la supervision et du contrôle externe.

Le CRI est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Composition du Comité des Risques Interne	
Gouverneur, Directeur Général ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Chargé du Secrétariat Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur Financier	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Comptabilité et Reporting	Membre permanent
Le Responsable Conformité et Gouvernance	Membre permanent

Le CRI, se réunit sur convocation de son président, au moins une fois par trimestre, et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Au cours des exercices 2017, 2018 et 2019, le CRI s'est réuni à 7 reprises, à raison de 3 réunions en 2017, 2 réunions en 2018 et 2 réunions en 2019.

Comité Asset/liability management committee (ALCO)

Le FEC dispose depuis 2017 d'un comité ALM-Trésorerie dont l'appellation, la mission, la composition et les modalités de fonctionnement ont été revues en 2019. Conformément à la décision de M. le Gouverneur, Directeur Général n°25 du 22 février 2019, le Comité ALCO a notamment pour attributions :

- D'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion Actif-Passif de la Banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des fonds propres...), conformément aux orientations stratégiques du Conseil d'Administration et aux dispositions législatives et réglementaires ;
- D'évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle ;
- De définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques de taux et de liquidité ;
- De veiller aux équilibres bilanciaux de la Banque ;
- D'évaluer l'impact du lancement de nouveaux produits ou de toute nouvelle activité, comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;

- De suivre le profil de risque de la Banque (risque de liquidité, de taux et de change) à l'aune des limites internes et réglementaires fixées par la Banque ;
- De valider les conventions et les modes d'écoulement en taux.

Composition du Comité ALCO

Gouverneur, Directeur Général ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Chargé du Secrétariat Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur Financier	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Comptabilité et Reporting	Membre permanent

Le comité ALCO est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le comité ALCO se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Au cours des exercices 2018 et 2019, le Comité ALCO s'est réuni à 7 reprises, à raison de 3 réunions en 2018 et 4 réunions en 2019.

Comite Organisation et Système d'Information (COSI)

Le FEC dispose depuis avril 2019 d'un COSI chargé du pilotage de la stratégie du FEC en matière d'organisation, de développement et de gouvernance du système d'information de la Banque.

Conformément à la décision de M. le Gouverneur, Directeur Général n° 33 du 5 avril 2019, le COSI a notamment pour missions de :

- Veiller à l'alignement de la stratégie informatique sur celle de la Banque ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du portefeuille des projets SI ;
- Emettre un avis sur les différentes composantes de la gouvernance du SI ;
- Emettre un avis sur les budgets alloués aux projets organisation et SI ;
- Veiller au suivi de la mise en œuvre de la politique de sécurité SI ;
- S'assurer de la mise en œuvre des plans d'actions conçus en réponse aux problématiques relatives au SI.

Composition du Comité Organisation et Système d'Information

Gouverneur, Directeur Général ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Chargé du Secrétariat Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur Financier	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Organisation et Système d'Information	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Comptabilité et Reporting	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Support	Membre permanent
Le Responsable Organisation et Sécurité de l'Information	Membre permanent

Le Comité peut faire appel à tout expert ou personne dont la contribution est jugée utile, au regard des points inscrits à l'ordre du jour de ses réunions.

Le COSI est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le COSI se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par semestre et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Au cours de l'exercice 2019, le COSI s'est réuni à 2 reprises.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs du FEC représentant l'Administration et les élus locaux ne bénéficient d'aucune rémunération ou jetons de présence et ce, conformément à la circulaire n°12-99 du 10 mai 1999 relative aux indemnités allouées aux membres des Conseils d'Administration des établissements publics.

Rémunération des dirigeants

La rémunération de la Direction Générale est fixée par décision du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Relation avec les actionnaires

Etant détenu à 100% par l'Etat, le FEC n'a pas d'autres actionnaires.

2.3.2. Ethique, déontologie et prévention de la corruption

Prévention de la corruption

Le FEC dispose depuis 2008 d'un code déontologique qui repose sur des principes généraux et sur des règles de bonne conduite notamment en termes de loyauté, de respect des dispositions légales et réglementaires et du secret professionnel, qui doivent régir le comportement quotidien des collaborateurs du FEC dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce Code a été diffusé auprès de l'ensemble des collaborateurs qui en ont pris connaissance et qui se sont engagés formellement à le respecter. De même, ce Code est transmis à toutes les nouvelles recrues dès leur embauche afin qu'elles en prennent connaissance et qu'elles s'engagent formellement à le respecter.

Par ailleurs, le Code déontologique du FEC a été renforcé en 2015 par décision n° 378 du Wali, Directeur Général du FEC du 30 janvier 2015 par l'introduction de nouvelles dispositions qui visent à affirmer l'engagement de la Banque à prévenir les risques liés à la corruption et à protéger ses collaborateurs des actes de violence et de toutes formes de harcèlement. Il a également été procédé à l'introduction de nouvelles dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel ainsi que des dispositions propres aux collaborateurs qui interviennent dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics.

De même, Il a été annexé au code déontologique du FEC, un modèle de déclaration relative aux situations de conflit d'intérêts et ce, afin de mieux les anticiper et de les éviter.

Il est à signaler que, depuis l'adoption du Code de déontologie par l'ensemble des collaborateurs du FEC, et d'après les constats et les remontées d'informations qui ont été adressées au responsable Conformité et Gouvernance, en tant que responsable de la déontologie, aucune difficulté particulière n'a été notée dans la mise en application dudit Code. A ce titre, il ne s'est vu adresser aucune réclamation au sujet d'éventuels écarts aux dispositions prévues par le code de déontologie.

Incidents de corruption

A ce jour, le FEC n'a enregistré aucun incident de corruption.

2.4. Informations sur les parties prenantes

Le FEC prévoit dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie RSE et de la mise en place du SGES de définir les politiques et les critères de sélection des parties prenantes et les conditions de dialogue avec celles-ci, ainsi que les indicateurs et les mesures permettant d'évaluer l'impact économique et social de l'activité du FEC.

